

100 ans et la vie devant.





Mission

Enracinés en région et misant sur notre force collective, nous contribuons à nourrir les gens en veillant à la prospérité des familles agricoles pour assurer au monde un avenir durable.

Vision

Être reconnu comme un acteur de référence de nos secteurs de la vente au détail au Canada, du secteur agricole nord-américain et du secteur agroalimentaire au niveau international.

Valeurs

Honnêteté

Chacun agit dans un souci constant de transparence, tant à l'intérieur de l'entreprise que dans ses relations avec les coopératives membres et les autres parties prenantes.

Chacun se montre capable d'admettre ses erreurs, donne le crédit à qui il revient et cherche à éviter tout conflit d'intérêts.

Équité

Chacun, comme chaque groupe de travail, traite ses partenaires de manière juste et équitable. Nous croyons que chacun mérite de trouver sa place au sein du grand réseau coopératif, d'y être reconnu et de s'y développer.

Responsabilité

Chacun assume pleinement sa fonction au sein de Sollio Groupe Coopératif, notamment en veillant à la saine gestion du patrimoine collectif des membres, en s'assurant de bien remplir ses engagements individuels, mutuels et collectifs et à répondre de ses actes ainsi qu'en souscrivant aux objectifs du développement durable.

Solidarité

Animés par un désir d'entraide, nous nous conseillons mutuellement dans la réalisation des objectifs et des projets communs. Nous travaillons ensemble dans une approche ouverte et cohérente et nous nous rallions aux décisions visant le bien commun de l'entreprise.



Sollio Groupe Coopératif, c'est vous ; c'est nous.

Producteurs, transformateurs, distributeurs, employés.

Des personnes dédiées à l'évolution de nos pratiques agroalimentaires, pour offrir des aliments de qualité et continuer à bâtir un avenir prospère pour nos familles agricoles et les consommateurs d'ici.

Nous sommes la plus grande coopérative agroalimentaire au Canada enracinée au Québec. Des gens de terrain, des penseurs de demain. Les pieds ancrés dans le présent et le regard tourné vers le futur, résilients et déterminés à préserver les ressources agricoles et alimentaires pour en faire une richesse collective.

Chez Sollio, cultiver ici, élever ici, produire ici, transformer ici sont nos gestes quotidiens pour bâtir l'économie de demain. Nous sommes présents de la Terre à la Table, partout sur le Territoire. Nos trois divisions, Sollio Agriculture, Groupe BMR et Olymel, servent de moteur économique de premier plan dans les secteurs de l'agriculture, du commerce de détail et de l'alimentation. Notre réseau de coopératives contribue activement à la vitalité de toutes les régions de la province.

Pour vous, pour nous, le projet d'avenir est clair : assurer la prospérité des gens d'ici et des générations de demain pour les siècles à venir.

Sollio Groupe Coopératif, 100 ans et la vie devant!



Ferme Lait'xcellence
Finaliste
Prix relève Sollio
2022-2023

100 ans
et la vie devant.

Table des matières

Faits saillants	4
Message du président	7
Rapport de gestion	13
Sollio Agriculture	19
Groupe BMR	23
Olymel	27
Situation financière	33
Risques et incertitudes	36
Rapport de la direction	42
Rapport de l'auditeur indépendant	43
Bilan consolidé	45
État des résultats consolidés	46
État de la réserve consolidée	46
État des flux de trésorerie consolidés	47
Notes afférentes aux états financiers consolidés	48
Rétrospective financière	77
Coopératives affiliées	78
Membres auxiliaires	79

Faits saillants

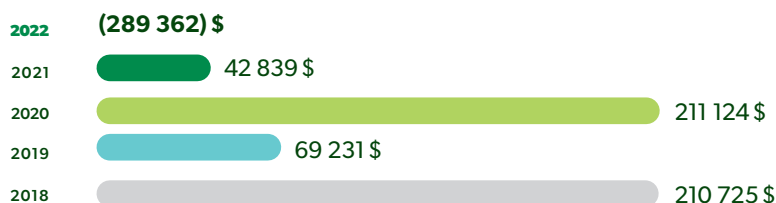
Produits

(en milliers de dollars)



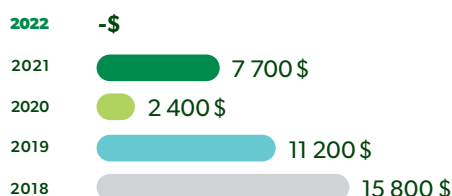
Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent (perte) et activités abandonnées

(en milliers de dollars)



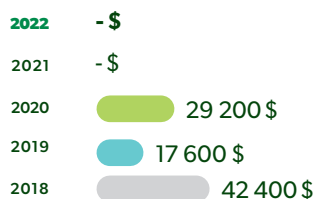
Dividendes à la Filière porcine coopérative

(en milliers de dollars)



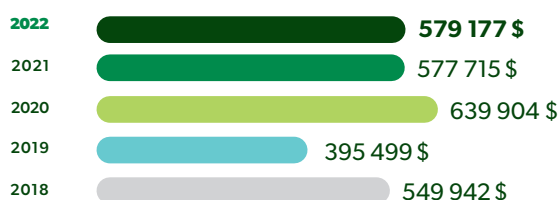
Ristournes

(en milliers de dollars)



Fonds de roulement

(en milliers de dollars)



Actions privilégiées et avoir de la Coopérative

(en milliers de dollars)



(En milliers de dollars)

	2022	2021
	\$	\$
Produits	8 876 043	7 925 637
Perte d'exploitation	(227 541)	(50 939)
Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent (perte) et activités abandonnées	(289 362)	42 839
Ristournes	-	-
Perte nette	(336 879)	(10 322)
Débiteurs et stocks	1 786 106	1 676 674
Actif à court terme	1 928 638	1 923 875
Fonds de roulement	579 177	577 715
Immobilisations corporelles au coût	2 547 259	2 659 864
Immobilisations corporelles, valeur comptable nette	1 358 174	1 464 378
Actif total	4 577 368	4 969 460
Dette à long terme et obligations découlant des contrats de location-acquisition incluant la portion exigible à moins d'un an	1 203 915	1 108 089
Actions privilégiées et avoir de la Coopérative	1 733 516	2 099 983
Nombre d'employés	15 930	15 850



Ghislain Gervais, ASC
Président

Maintenir le cap

Après plusieurs années de croissance, l'exercice 2021-2022 s'inscrit comme une année de transition. L'objectif de cette transition est clair : repositionner Sollio Groupe Coopératif sur des bases solides.

Avec des ventes consolidées de 8,9 milliards de dollars, Sollio Groupe Coopératif affiche une perte avant impôts, incluant les activités abandonnées, de 337,5 millions de dollars. Cette perte inclut une dépréciation d'actifs incorporels et d'écarts d'acquisition de 248 millions de dollars.

En période tumultueuse, il est plus important que jamais de maintenir le cap. Et c'est ce que nous avons fait. Les efforts de la direction et de l'organisation ont essentiellement porté sur la poursuite du vaste chantier débuté l'an passé : le plan d'optimisation des actifs et l'optimisation de l'efficacité opérationnelle.

Un tel chantier s'échelonne sur une longue période et plusieurs actions seront terminées au cours de la prochaine année. Les résultats ne sont pas immédiats, mais sont porteurs à terme.

Un objectif majeur du chantier est de rétablir la santé financière, pour mieux se positionner face à l'avenir. Ce rétablissement nous permettra d'investir à nouveau dans des projets stratégiques, en temps opportun, afin d'assurer la pérennité de Sollio Groupe Coopératif.

Tout aussi important, le plan d'optimisation ne dénature pas les activités fondamentales de l'organisation. On ne touche pas à nos cœurs de métier.

Ce chantier implique l'ensemble de nos divisions. Je tiens à souligner que tout au long de l'année, les chefs de direction et leurs équipes ont su faire preuve de créativité et d'agilité pour mettre en place les meilleures solutions de redressement et d'efficacité opérationnelle, tout en respectant nos cœurs de métier.

En plus de mener ce chantier, les dirigeants et leurs équipes ont fait face à un environnement d'affaires contrasté, avec des vents contraires pour certains secteurs et des vents porteurs pour d'autres.

Du côté positif, Groupe BMR a connu une année record et les résultats des productions végétales de Sollio Agriculture ont été supérieurs aux attentes. Ces deux secteurs ont notamment profité des prix élevés des commodités, comme ceux des fertilisants et du bois d'œuvre. Mais ils ont aussi eu à gérer les risques liés à la volatilité de ces marchés, avec une gestion en continu très serrée des inventaires, ce qu'ils ont réussi.

Soulignons aussi l'impact du conflit en Ukraine, qui a débuté en pleine période d'approvisionnement en fertilisants provenant de l'Europe de l'Est. L'équipe de Sollio Agriculture s'est mobilisée pour s'assurer que la totalité des commandes puisse être disponible et livrée au réseau pour la période des semis, malgré les complexités logistiques.

De leur côté, les secteurs du porc transformé et de la volaille d'Olymel ont aussi connu d'excellents résultats, notamment en raison de la hausse des prix et des mixtes de produits vendus.

Encore cette année, ce sont les activités de porc frais d'Olymel qui ont généré des résultats négatifs. L'enjeu de la pénurie de la main-d'œuvre affecte en particulier les usines de porc frais, où les conditions de travail sont plus difficiles que bien d'autres secteurs d'emplois.

Le manque de main-d'œuvre oblige à prioriser la cadence d'abattage et à produire des coupes primaires à faibles marges. Les contraintes sanitaires liées à la COVID-19 ont aussi perduré durant quelques mois de l'exercice, ce qui a affecté l'efficacité des opérations.

La formule du prix du porc au Québec a continué de nous désavantager par rapport à nos compétiteurs canadiens et nord-américains. L'impact de cette formule est d'autant plus important avec l'incapacité de pleinement transformer les coupes. Le défi est de trouver un juste équilibre dans l'établissement du prix, qui permet une approche gagnant-gagnant, tant pour les producteurs que pour les transformateurs.

Malgré les deux dernières années difficiles dans le secteur du porc frais, les perspectives sont encourageantes. D'abord, Olymel poursuit son plan d'amélioration des opérations porcines, et les résultats continuent de se redresser.

Un autre élément encourageant est le programme temporaire du gouvernement qui permet aux entreprises de la transformation agroalimentaire d'augmenter le seuil des travailleurs étrangers temporaires dans leurs usines.

Cette mesure nous permet d'accueillir et de former de nouveaux travailleurs qui vont arriver au cours des prochains mois. Avec les nouveaux seuils autorisés par le

programme, les besoins en main-d'œuvre d'Olymel devraient être comblés en bonne partie pour les prochaines années, à condition que le programme temporaire du gouvernement devienne permanent.

Enfin, sur un horizon à plus court terme, nos usines ont de nouveau le droit d'exporter en Chine depuis quelques mois. La Chine reste un marché unique dans le monde pour la valorisation des sous-produits de porcs.

L'autre secteur qui a généré des résultats négatifs est celui des grains de Sollio Agriculture. Dans ce secteur aussi, les perspectives sont encourageantes. Le retrait des activités d'exportations de grains est en grande partie complété, ainsi que les pertes associées à cette sortie.

Encore une fois, les contrastes entre les résultats démontrent l'importance de la diversification de nos activités. Certains de nos secteurs affichent des résultats stables, année après année, et contribuent ainsi à la résilience de Sollio Groupe Coopératif.

D'ailleurs, nos partenaires financiers continuent de nous témoigner leur confiance en ces moments plus difficiles, que ce soit par la mise en place d'un financement à terme temporaire, l'amendement des actions privilégiées ou le renouvellement de la facilité de crédit. Je les remercie grandement pour leur appui envers notre organisation et notre modèle d'affaires coopératif.

Je remercie aussi les directions, leurs équipes respectives et nos quelques 16 000 employés, pour leur engagement et leur dévouement envers notre organisation.

La force du réseau

Autre élément positif, notre réseau de coopératives est en bonne santé. La solidité financière de nos coopératives

agricoles continue de s'améliorer, année après année. Le vaste projet de restructuration du réseau, Vision Plus, est très avancé.

Rappelons que Vision Plus favorise la consolidation de nos coopératives agricoles et les partenariats d'affaires avec notre division Sollio Agriculture. Ce projet a permis de moderniser le modèle d'affaires du réseau, entre autres afin de mieux répondre aux besoins des producteurs. Il ne fait aucun doute que les coopératives consolidées sont en très bonne posture pour faire face aux grands défis d'aujourd'hui et de demain. Ces grandes entreprises coopératives représentent des piliers de l'économie régionale.

À cet égard, soulignons le lancement officiel d'Unoria Coopérative le 1^{er} novembre dernier, qui est née de la fusion des coopératives Purdel et Agriscar. Cette initiative de consolidation permettra à Unoria Coopérative de demeurer un moteur économique de premier plan et d'assurer la pérennité de l'agriculture de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Cette dernière fusion conclut la phase de consolidation ciblée initialement lors de la mise en place du projet Vision Plus.

En parallèle, le partenariat entre Unoria Coopérative et Sollio Agriculture a été mis en place afin de regrouper l'ensemble des activités agricoles de la coopérative. Ces partenariats d'affaires entre les coopératives et Sollio Agriculture contribuent au renforcement de notre réseau, à nous rendre plus compétitifs et à accentuer le lien d'usage qui nous distingue.

Vision Plus reste un projet dynamique et évolutif, et c'est ce qui fera son succès à long terme. Vision Plus n'est pas statique et les structures mises en place pourront évoluer et s'améliorer en continu, au besoin.

Notre conseil d'administration



Ghislain Gervais, ASC
Président
Membre du comité exécutif



Muriel Dubois, ASC
Première vice-présidente
Membre du comité exécutif



Jean-Philippe Côté
Deuxième vice-président
Membre du comité d'audit



Richard Ferland
Administrateur et membre
du comité exécutif



David Mercier
Administrateur et membre
du comité exécutif



Marc-André Roy
Administrateur et membre
du comité exécutif



Cathy Fraser
Administratrice



Adrien Pitre
Administrateur



Patrick Soucy
Administrateur
Président du comité d'audit



Jean Bissonnette, ASC
Administrateur
Membre du comité d'audit



Normand Lapointe
Administrateur
Membre du comité d'audit



Sophie Gendron
Administratrice



Lucie Boies
Administratrice



Guy Labrecque
Administrateur
Membre du comité d'audit



Denis Lévesque
Administrateur



François R. Roy, ASC
Administrateur externe
Membre du comité d'audit



Ferme Lait'xcellence
Finaliste
Prix relève Sollio
2022-2023

100 ans
et la vie devant.

Au-delà des structures organisationnelles, c'est l'humain qui fait la différence. Et c'est souvent dans l'adversité où les véritables valeurs se dévoilent. Au cours de cette dernière année tumultueuse, je me dois de souligner le mouvement de solidarité sans équivoque dont les élus et les dirigeants du réseau ont fait preuve.

Tout au long de l'année, votre solidarité a fait la différence. Que ce soit lors de nos différentes rencontres, ou par des gestes opérationnels concrets pour appuyer Sollio Groupe Coopératif, comme l'actualisation du programme de préachats. Cet élan de solidarité, nous pouvons en être fiers.

C'est la solidarité qui fait toute la force et la résilience du réseau. C'est la solidarité qui donne tout son sens au mouvement coopératif. Je vous en remercie grandement. Voici sans aucun doute une valeur primordiale à transmettre aux générations futures de coopératrices et de coopérateurs agricoles, pour assurer la pérennité de notre réseau.

100 ans et la vie devant

Comme par le passé, nous saurons nous adapter et continuer à générer de la valeur pour nos membres grâce à notre modèle coopératif persévérant et résilient.

Nous allons donc maintenir le cap au cours des prochains mois, en poursuivant le plan d'optimisation des actifs et d'efficacité opérationnelle. Pour mieux nous guider dans les années à venir, un exercice de planification stratégique de l'organisation sera réalisé.

Nous allons aussi continuer nos travaux sur des éléments fondamentaux de notre modèle coopératif, tel que l'amélioration en continu de la gouvernance. Parmi les

nouveautés de cette année, nous avons publié une Matrice annuelle du Conseil, qui vise à communiquer au réseau une représentation fidèle du profil et des caractéristiques du conseil, ainsi qu'un portrait des administrateurs qui le composent.

Sur le plan des affaires gouvernementales, nous allons continuer de défendre et de représenter les intérêts de Sollio Groupe Coopératif, du réseau et des membres sur les enjeux qui ont des impacts majeurs, comme le programme des travailleurs étrangers temporaires, les tarifs gouvernementaux sur les fertilisants, ou le projet de loi sur les agronomes.

Par ailleurs, nous poursuivons notre démarche structurée en matière de responsabilité d'entreprise. Notre volonté demeure d'améliorer notre performance environnementale, d'accompagner les producteurs et les productrices dans leurs défis liés à l'adaptation aux changements climatiques et de faire partie de la solution. Cette année, nous avons entrepris, entre autres, la réalisation d'un bilan détaillé des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation hydrique de chaque division, de façon à pouvoir se fixer des objectifs réalistes dans le futur.

C'est aussi la première année de réalisation du nouveau mandat de la ferme de recherche en productions végétales. Les travaux de la ferme de recherche visent dorénavant à outiller Sollio Agriculture et son réseau afin d'aider les producteurs agricoles à répondre aux défis en matière d'agriculture durable.

Voici des gestes concrets qui montrent notre volonté de participer et de trouver des solutions face aux différents défis environnementaux et sociaux. Je suis fier de constater que nous déployons des

efforts soutenus afin d'assurer un futur sain et durable à notre réseau et à la société par notre empreinte dans les communautés.

Sollio Groupe Coopératif célèbre un siècle d'existence, c'est un patrimoine unique. Il est de notre responsabilité d'en assurer la pérennité et de léguer un héritage fort aux générations futures de coopératrices et de coopérateurs agricoles. Ce sont ces responsabilités et nos valeurs qui, jour après jour, nous guident dans nos actions et nos décisions.

En conclusion, je remercie mes collègues du conseil d'administration pour leur solidarité, leur professionnalisme et la confiance qu'ils m'accordent. En mon nom et au nom du conseil d'administration, je tiens aussi à remercier M. Pascal Houle, chef de la direction, et ses équipes pour leurs efforts soutenus et pour avoir su maintenir le cap dans les chantiers majeurs de l'organisation. Je remercie aussi l'ensemble des administrateurs et administratrices du réseau. C'est votre engagement et votre détermination qui donnent tout son sens à notre action collective.

Ghislain Gervais, ASC
Président



Pascal Houle, CPA
Chef de la direction

Notre priorité : renouer avec la rentabilité

Toutes les années comportent leur lot de défis et de rebondissements inattendus, mais nul doute que l'année qui vient de se terminer se classe parmi les plus tumultueuses de l'histoire de Sollio Groupe Coopératif. L'exercice financier terminé le 29 octobre 2022 affiche des ventes de 8,9 milliards de dollars et une perte avant impôts de 337,5 millions de dollars, incluant la perte afférente aux activités abandonnées. En 2021, les ventes se chiffraient à 7,9 milliards de dollars, alors que la perte avant impôts était de 21,5 millions de dollars. Cette baisse est attribuable principalement à la division Sollio Alimentation.

Sollio Agriculture

La division Sollio Agriculture affiche un excédent avant impôts de 19,6 millions de dollars comparativement à une perte avant impôts de 24,8 millions de dollars en 2021, représentant une hausse de 44,4 millions de dollars. Cette hausse s'explique principalement par le secteur des productions végétales, qui a su naviguer dans un contexte de prix de marché volatile, en plus de tirer avantage d'un positionnement favorable sur les inventaires disponibles. Malgré cet aspect favorable du contexte économique, depuis le deuxième trimestre de l'exercice 2022, le prix des fertilisants a grandement été affecté par le conflit en Ukraine. Plus précisément, un tarif de 35 % a été imposé par le gouvernement canadien à toutes les importations effectuées auprès de la Russie. L'impact de ces tarifs a été très coûteux pour nos partenaires et nos membres, et des efforts importants ont été déployés pour non seulement trouver de nouveaux fournisseurs, mais également influencer les positions prises par le gouvernement du Canada. Quant au secteur des grains,

le plan de repositionnement a permis de connaître une amélioration des résultats, bien qu'atténuée par des pénalités en cours d'exercice relatives à l'exécution de contrats avec différents terminaux à travers le Québec et l'Ontario ainsi que par des provisions pour de telles pénalités sur des contrats à moyen et long terme, conséquence de l'abandon des activités d'exportation.

Sollio Détail

Pour la division Sollio Détail (Groupe BMR), l'excédent avant impôts incluant les dépenses corporatives s'élève à 53,8 millions de dollars, comparativement à 28,2 millions de dollars l'année dernière, représentant une augmentation de 25,6 millions de dollars. Ces résultats représentent le fruit d'un contexte économique inédit, jumelé à plusieurs défis opérationnels, ayant permis à la division d'engranger une année financière record. Une hausse des ventes reliée à la montée des prix des commodities durant la première moitié de l'année, combinée à l'ajout de nouveaux marchands au réseau ainsi qu'à l'inflation explique une partie de ce résultat. Le prix des commodities a connu une cassure à la mi-année, toutefois moins prononcée que l'année dernière. Les mécanismes mis en place, tels que le suivi serré de l'inventaire, combinés à des positionnements stratégiques à terme, ont permis de maintenir une rentabilité favorable malgré la volatilité des prix et de générer cette performance historique.

Les résultats du secteur Énergies sont présentés sous forme de quote-part des résultats via la détention d'une participation dans un partenariat détenu à 50 % par le biais d'une filiale. La quote-part enregistrée pour l'exercice est de 17,0 millions de dollars comparativement à 12,3 millions de dollars l'année dernière.

Sollio Alimentation

Finalement, en ce qui concerne la division Sollio Alimentation (Olymel), celle-ci a réalisé une perte avant impôts, incluant les dépenses corporatives, de 445,7 millions de dollars comparativement à un déficit de 71,8 millions de dollars en 2021. Cette baisse s'explique principalement par les résultats du secteur du porc ainsi que par une dévaluation importante de l'écart d'acquisition. Le début de l'exercice a été particulièrement difficile pour le secteur du porc Est, le manque de main-d'œuvre et la situation des porcs en attente ayant obligé la division à recourir à l'abattage externe, occasionnant des frais supplémentaires importants. Nos usines ont donc connu des difficultés à produire des coupes primaires pleinement désossées, empêchant la division de profiter des marges prévues par cette valeur ajoutée. De plus, l'exercice 2022 a été marqué par une hausse importante des coûts de main-d'œuvre et des coûts d'approvisionnement. Le secteur du porc Ouest affiche également des résultats inférieurs à l'exercice 2021, ceux-ci ayant été grandement affectés par la hausse du coût des grains, de la main-d'œuvre et des frais de transport, ainsi que par la fermeture du marché de la Chine au cours des trois premiers trimestres de l'exercice, et ce pour une deuxième année consécutive.

Toutefois, le secteur du porc surtransformé et du bacon a quant à lui démontré d'excellents résultats, en lien avec une hausse du volume des ventes engendrée entre autres par la réouverture des restaurants et le retrait des mesures de distanciation, ainsi qu'une optimisation des produits vendus. Le secteur de la volaille a connu une performance record, s'expliquant par un contexte de marché favorable ainsi que par des investissements en automatisation qui ont occasionné des impacts positifs sur les marges.

Charges

Le coût des ventes, des frais de vente et d'administration s'établissent à 9,0 milliards de dollars, comparativement à 7,9 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Cette augmentation s'illustre principalement dans les divisions Sollio Alimentation et Sollio Agriculture.

Les frais financiers nets s'élèvent à 84,0 millions de dollars pour l'exercice 2022 alors qu'ils ont totalisé 35,7 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. La hausse des frais financiers nets résulte principalement des augmentations de taux d'intérêt ayant pris effet au cours de l'exercice, ainsi qu'à une hausse relative aux résultats financiers de la Coopérative.

En tenant compte des résultats de ses divisions, Sollio Groupe Coopératif affiche une perte d'exploitation consolidée de 227,5 millions de dollars, alors que cette perte se chiffrait à 50,9 millions de dollars en 2021.

En ce qui concerne les autres résultats, mentionnons le poste « quote-part des résultats des partenariats », soit des entités dans lesquelles la Coopérative détient un contrôle conjoint. Cette quote-part s'établit à 60,0 millions de dollars en 2022, comparativement à 57,4 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette augmentation découle principalement du secteur de la distribution et de la commercialisation d'intrants agricoles de la division agricole affichant des résultats records en 2022, contrebalancés en partie par une diminution des résultats attribuables au secteur du porc de la division alimentation.

Au poste « quote-part des résultats des entités sous influence notable », soit des entités dans lesquelles la Coopérative détient moins de 50 % des participations, la quote-part s'établit à 12,4 millions de dollars en 2022, comparativement à 13,8 millions de dollars en 2021. Cette baisse est encore une fois expliquée principalement par le secteur du porc.

Le poste « résultats des placements », soit les revenus d'intérêts et de dividendes des placements, s'établit à 2,8 millions de dollars en 2022, comparativement à 2,0 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Le poste « pertes nettes à la cession et à la réévaluation d'actifs » s'établit à 161,4 millions de dollars en 2022, comparativement à 12,6 millions de dollars en 2021. La perte de 2022 provient majoritairement de réévaluations d'actifs incorporels et d'écarts d'acquisition dans la division alimentation. La perte de 2021 provenait quant à elle de dispositions d'immobilisations corporelles dans la division alimentation ainsi que de dispositions de placements dans la division agricole.

Notre comité de direction



Pascal Houle, CPA
Chef de la direction



Alexandre St-Jacques Burke, FRM
Chef de la direction financière



M^{me} Josée Létourneau
Secrétaire générale et
affaires juridiques



Casper Kaastra
Vice-président exécutif et
chef de la direction de Sollio Agriculture



Alexandre Lefebvre, MBA
Vice-président exécutif et
chef de la direction de Groupe BMR



Yanick Gervais, M. Fisc. CPA
Président-directeur général d'Olymel



Stéphane Forget, MBA, ASC
Vice-président principal,
affaires publiques, coopération et
responsabilité d'entreprise



Bernard Marquis, agr.
Vice-président principal,
projets stratégiques



Saad Chafki
Vice-président principal,
Technologies de l'information



Stéphanie Couturier
Vice-présidente principale,
communications



Marc Gauthier
Vice-président principal,
ressources humaines

Le poste « gains (pertes) sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt » présente un gain de 22,3 millions de dollars en 2022, comparativement à un gain de 26,3 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ceux-ci s'expliquent par l'augmentation marquée des taux d'intérêt.

En 2022, le poste « gains découlant des indemnités d'assurance », s'établit à 2,1 millions de dollars, comparativement à 6,9 millions de dollars en 2021. Ces sommes représentent des montants récupérés à la suite de réclamations d'assurances.

Finally, en 2022, la Coopérative a décidé de se retirer de certaines activités relatives à la commercialisation de grains en Ontario, en plus des activités d'exportation de grains, créant une perte nette afférente aux activités abandonnées de 48,2 millions de dollars en 2022, comparativement à 64,3 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Pour l'exercice clos le 29 octobre 2022, considérant le recouvrement d'impôts de 0,7 million de dollars, la perte nette est de 336,9 millions de dollars, comparativement à 10,3 millions de dollars en 2021. La perte nette attribuable aux membres de la Coopérative est de 278,4 millions de dollars, comparativement à 4,3 millions de dollars en 2021, alors que la perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est de 58,5 millions de dollars, comparativement à 6,0 millions de dollars en 2021.

2021-2022 : un exercice encore empreint de turbulences

Le 100^e anniversaire de Sollio Groupe Coopératif passera à l'histoire pour de multiples raisons. Bien entendu, pour avoir franchi le jalon important que très peu d'organisation peuvent se targuer

d'avoir franchi, mais aussi pour avoir continué à démontrer toute la pertinence et la solidité de notre modèle d'affaires. Nous l'avons souvent évoqué, mais c'est dans les moments difficiles que notre modèle prend tout son sens.

L'exercice 2021-2022 en fut un qui a de nouveau connu de nombreuses turbulences; on peut penser d'une part au problème de la pénurie de main-d'œuvre, exacerbé par la pandémie, ou à la guerre menée par la Russie en Ukraine, laquelle a entraîné des bouleversements considérables. D'autre part, les graves perturbations des marchés mondiaux avec une volatilité des prix, une forte inflation et des enjeux liés à la fragilisation de la chaîne d'approvisionnement se sont ajoutés au tableau. S'ajoutent à cela les risques géopolitiques en cours, conséquences des relations tendues entre les gouvernements canadien et chinois. Ainsi, il aura fallu plus que jamais faire preuve d'agilité et s'adapter pour surmonter les défis.

L'essentiel de notre année a été consacré à la réalisation de notre plan d'optimisation, lequel se poursuit, et ce, sans affecter notre cœur de métier et notre niveau de service aux membres. Ce plan d'optimisation porte d'ailleurs déjà ses fruits. Nous pouvons affirmer être aujourd'hui en bien meilleure posture que nous ne l'étions l'année dernière. Nous avons été durement touchés, et grâce à notre modèle d'affaire dont la résilience n'est certes plus à démontrer et à nos valeurs coopératives fortes et inscrites dans notre ADN, nous regagnons progressivement le chemin de la rentabilité.

Pendant nos 100 ans d'activités, nous avons surmonté bien des tempêtes tout en demeurant centrés sur notre mission, en étant tout d'abord au service de nos membres et impliqués dans nos communautés.

Parmi nos priorités, nous maintenons nos grands axes d'intervention, soit activement encourager et développer la relève, poursuivre la mise en place de notre démarche de responsabilité d'entreprise et soutenir avec constance la communauté et nos membres. La terre est le pain et le beurre des producteurs : c'est pourquoi nous encourageons les meilleures pratiques, pour léguer un cadre de qualité aux prochaines générations.

Ressources humaines

L'agilité est au cœur de nos décisions quotidiennes. Elle exige d'avoir une grande capacité d'adaptation, de même qu'une culture organisationnelle forte. Alors que cette année fut ma première année de gestion complète et que ce fut également le cas pour mes collègues Casper Kaastra, Alexandre Lefebvre et Yanick Gervais, chefs des directions et président-directeur général de nos divisions, nous avons eu la chance d'observer au quotidien comment s'incarnent nos valeurs et notre vision. La force du groupe prend ainsi tout son sens.

Équité, diversité et inclusion

Nous sommes très sensibles aux questions d'équité, de diversité et d'inclusion. C'est pourquoi nous avons mis en place à l'automne dernier un programme formel visant à favoriser la représentativité de plusieurs groupes minoritaires en plus de s'assurer d'offrir un milieu de travail inclusif. Dans les prochaines années, nous pourrions apprécier l'évolution de ce nouveau programme dans nos divisions.



Ferme Karibel
Finaliste
Prix relève Sollio
2022-2023

100 ans
et la vie devant.

Développement du leadership

Puisque nous travaillons tous ensemble à la création du Sollio de demain, nous accordons une place importante au développement du leadership au sein de l'organisation et du réseau. Nous avons notamment mis sur pied un programme ciblant les leaders émergents (programme Altitude), un forum d'échanges pour les leaders actuels (Forum Leadership), de même qu'un sommet pour les professionnels des ressources humaines.

Santé et mieux-être

La santé globale et le mieux-être des employés font partie de nos priorités. Sollio Groupe Coopératif est engagé de plusieurs façons à en favoriser le maintien, par exemple, pour la santé physique, avec le Défi Sollio, notre activité sportive et caritative par excellence, qui s'est tenu dans la région de la Montérégie. Ainsi les employés de Sollio Groupe Coopératif, des divisions et du réseau ont été encouragés à marcher, à courir et à faire du vélo afin d'amasser des fonds pour des organismes de bienfaisance. Au total, 99 000 \$ ont pu être remis à des organismes locaux.

100 ans et la vie devant

L'année qui vient de se terminer est spéciale pour l'organisation qui a franchi le cap des 100 ans. Il n'est pas donné à toutes les entreprises d'être pérennes, et Sollio Groupe Coopératif est l'exemple parfait d'un modèle fort, résilient et pertinent pour ses membres.

Célébrer un 100^e anniversaire, c'est garder vivante la riche histoire de notre grande coopérative tout en permettant à celles et ceux qui l'ont écrite de la vivre et d'en partager leur fierté. C'est chose réussie.

Avant de clore officiellement ce chapitre de notre histoire et de passer au suivant, j'aimerais remercier chaleureusement notre président, ainsi que tous les membres du conseil d'administration de Sollio Groupe Coopératif pour leur appui constant. Merci également à mes collègues du comité de direction et aux dirigeants des divisions pour leur soutien, leur collaboration sans faille et leur précieux travail. Je salue aussi tous les présidents et directeurs généraux des coopératives pour leur inestimable solidarité dans les épreuves et leur esprit de coopération exceptionnel.

Finalement, un merci tout spécial aux employés de Sollio Groupe Coopératif et des divisions pour leur confiance et leur dévouement envers notre organisation, envers notre grande famille.

Nous puisons notre force dans notre réseau, dans nos valeurs; nous prenons acte du passé et bâtissons l'avenir ensemble. 100 ans se terminent, mais nous avons encore toute la vie devant !

Pascal Houle, CPA
Chef de la direction



Ferme Karibel
Finaliste
Prix relève Sollio
2022-2023



**Sollio
Agriculture**

MC



Ferme Lait'xcellence
Finaliste
Prix relève Sollio
2022-2023

100 ans
et la vie devant.



Casper Kaastra

Vice-président exécutif et chef de la direction

Sollio Agriculture accomplit son plan de repositionnement

Pour l'exercice 2021-2022, les ventes nettes de Sollio Agriculture poursuivent leur progression pour atteindre 2,929 milliards de dollars, comparativement à 2,357 milliards de dollars en 2020-2021. Cette augmentation de 572 millions de dollars, excluant les activités abandonnées, est principalement attribuable au prix élevé des intrants, notamment des fertilisants, mais également à la hausse des coûts des matières premières dans l'alimentation animale.

Les ventes nettes du Secteur des productions animales sont en progression de 14,9 % en raison d'une hausse de coût des ingrédients qui a fait croître le prix de vente moyen de 86 \$ par tonne. La hausse importante des frais de production et les pressions sur les marges et les volumes font toutefois en sorte que le secteur termine l'exercice avec des résultats inférieurs au niveau attendu.

Le Secteur des productions végétales a connu à nouveau une année record, avec des ventes nettes en progression de 37,6 %. Ce résultat s'explique principalement par l'augmentation de valeur des fertilisants. Nos coentreprises ont été performantes, avec une bonne gestion des frais d'exploitation et des gains de position suivant la hausse marquée du prix des intrants tout au long de l'année. Dans un contexte difficile découlant de la mise en place de tarifs douaniers sur les produits d'origine russe, le secteur végétal a réussi à assurer l'approvisionnement pour l'ensemble des réseaux.

Le Secteur des grains a poursuivi son plan de repositionnement dans la dernière année, avec une sortie ordonnée de plusieurs segments d'activités, et affiche des ventes nettes en recul de 27,2 % par rapport au dernier exercice. En lien avec ce plan, les résultats sont touchés par des pénalités sur des engagements contractuels et des provisions liées à des engagements futurs.

Faits saillants de l'exercice

Nos réseaux de détaillants partenaires en productions végétales ont bénéficié de la tendance à la hausse de la valeur des fertilisants, ce qui se reflète dans les quotes-parts associées. Avec l'inflation, les ventes de produits de protection des cultures atteignent également un sommet cette année. Les semences, elles, ont connu un recul des ventes dans les plantes fourragères, mais une progression dans le maïs et le soya Maizex, en hausse de 8,9 % par rapport à 2020-2021, principalement attribuable à un accroissement des parts de marché dans les différentes régions. Enfin, les partenariats régionaux avec les coopératives au Québec ont connu des résultats très positifs.

La hausse marquée du prix des marchandises a été moins favorable pour le Secteur des productions animales, où les volumes commercialisés sont en recul. La résorption de la situation des porcs en attente a aussi contribué à cette diminution. Par ailleurs, nos coûts de production et autres frais ont augmenté considérablement cette année. On souligne toutefois les bons résultats de certaines de nos filiales qui ont bénéficié de gains de valeurs sur leurs positions d'approvisionnement. Le secteur de la volaille demeure préoccupant avec des défis récurrents en ce qui a trait à la qualité des poussins, à la rareté de main-d'œuvre et à la pénurie d'œufs d'incubation, exacerbée par l'épidémie d'influenza aviaire et l'incendie de la ferme de reproduction de Michaudville. Face à ces nombreux enjeux, d'importants efforts sont déployés pour retrouver la rentabilité, le niveau de performance attendu ainsi que la satisfaction de la clientèle.

Les résultats de l'exercice précédent ont mené à un plan de repositionnement du Secteur des grains, ce qui a demandé de prendre des décisions difficiles. Dans l'Ouest, la fin des activités de commercialisation a conduit à une sortie ordonnée des positions et des contrats restants et une intégration des activités de grains dans l'approvisionnement des meuneries. En Ontario, les pertes récurrentes ont aussi mené à une sortie ordonnée des activités et on a procédé et à la mise en vente de nos actifs. Au Québec, les activités commerciales sont déjà intégrées dans le partenariat Sollio & Grains Québec. Enfin, en Atlantique, les activités de commercialisation ont été intégrées dans la fonction d'approvisionnement des meuneries. À la suite de l'abandon des activités d'exportation, le terminal de grains a été mis en vente et sa rentabilité a été touchée par la réduction des volumes exportés ainsi que par des difficultés opérationnelles exceptionnelles. La vente du terminal ne s'est pas concrétisée, mais devant un intérêt marqué pour l'utilisation de l'installation, Sollio Agriculture en a repris l'exploitation en se concentrant sur l'exécution de volumes pour de tierces parties. En somme, les résultats dans les grains sont inférieurs aux attentes, mais permettent d'entrevoir l'avenir positivement.

Sollio Agriculture poursuit son développement technologique, en priorisant notamment le rehaussement de la cybersécurité. La livraison de la première phase de la fondation d'intelligence d'affaires est en cours. Cette première étape vise à consolider et à simplifier la gestion des données, et à améliorer le processus d'aide à la décision. L'optimisation de l'infrastructure technologique s'est poursuivie, tout comme les efforts de développement et le déploiement de la plateforme AgConnexion. Une étape importante a été franchie dans l'adoption de la plateforme avec maintenant 20 000 fermes connectées et plus de 5 millions d'acres cartographiés.

La démarche de responsabilité d'entreprise (RE) a pris tout son sens cette année avec l'établissement d'un plan d'action comportant huit engagements et vingt résultats visés pour améliorer la performance de Sollio Agriculture en matière de RE d'ici 2025. Au cœur du plan stratégique de Sollio Agriculture, cette démarche vise à mettre en place les meilleures pratiques en matière de responsabilité d'entreprise. Une étape cruciale pour fixer les cibles à atteindre a été complétée avec l'inventaire des émissions de GES et de la consommation d'eau de tous les sites.

Sur le plan des ressources humaines, Sollio Agriculture a poursuivi l'implantation de son nouveau modèle organisationnel. En santé et sécurité au travail, une plateforme technologique intégrée de gestion a été déployée pour la déclaration d'incidents, les audits et l'analyse de risques. Nous avons mis en place un large éventail de solutions pour faire l'acquisition de talents et répondre à la pénurie de main-d'œuvre.

La construction de la nouvelle usine d'enrobage d'engrais CRF Agritech se poursuit pour une mise en service au printemps 2023. Compte tenu de nos objectifs de diminuer l'impact de l'agriculture sur l'environnement, notamment par l'utilisation d'engrais enrobés, la production locale de l'usine sera la bienvenue.

Au cours de la dernière année, Sollio Agriculture a travaillé à la mise en place d'un cinquième partenariat agricole, Sollio & Unoria Agriculture coopérative. Le développement de ce modèle d'affaires se poursuit avec succès au bénéfice des producteurs agricoles.

L'année 2021-2022 a été marquée par un contexte géopolitique instable qui a eu des impacts non négligeables sur l'organisation. Hausse de prix, pénuries de produits et de main-d'œuvre, enjeux dans la chaîne d'approvisionnement : Sollio Agriculture a relevé bien des défis cette année pour assurer la réalisation de son mandat, alors que la reprise graduelle des activités postpandémie a été bousculée par l'invasion en Ukraine et l'application de tarifs douaniers sur les engrais russes. Ces obstacles ont toutefois mis en lumière l'agilité de l'organisation, en collaboration avec ses réseaux. L'exercice se termine avec de bons résultats financiers.

Je conclus en remerciant notre chef de la direction, M. Pascal Houle, qui a su coordonner les efforts du groupe à travers cette période tumultueuse. Merci également au conseil d'administration pour son appui qui a permis à Sollio Agriculture de contribuer aux initiatives de réduction de l'endettement de l'organisation en réalisant son plan de désinvestissement. Merci enfin à nos employés partout au pays. C'est vraiment grâce aux efforts de chacun que notre plan de repositionnement a porté ses fruits. Nous abordons le nouvel exercice avec un optimisme prudent et en meilleure posture que l'an dernier, prêts à poursuivre nos actions pour générer de la valeur pour nos producteurs agricoles et notre organisation.

Casper Kaastra

Vice-président exécutif
et chef de la direction

Nos réseaux de détaillants









Alexandre Lefebvre, MBA
Vice-président exécutif et chef de la direction

Une année exceptionnelle pour Groupe BMR

Groupe BMR dresse un excellent bilan de la dernière année, avec des ventes nettes s'élevant à 1,574 milliard de dollars comparativement à 1,530 milliard pour l'exercice précédent.

L'année 2022 aura été synonyme de croissance et de prospérité pour Groupe BMR. La clientèle a été au rendez-vous tout au long de l'année, quatre nouveaux marchands en provenance du Québec et de l'Ontario se sont joints à l'entreprise et les résultats financiers exceptionnels enregistrés sont une fois de plus la démonstration que Groupe BMR est un chef de file incontournable de l'industrie.

Une marque de renom en constante évolution

Nombreuses ont été les initiatives mises en place par l'équipe de Groupe BMR au cours de la dernière année pour faire rayonner la marque, étendre son empreinte et renforcer la qualité de l'expérience client.

Quatre catégories phares ont notamment été entièrement revues, soit le couvre-plancher, la plomberie de finition, le saisonnier et l'horticulture, pour offrir à nos consommateurs une gamme de produits plus large et au goût du jour. Nous avons procédé à la rénovation majeure de 12 magasins au Québec et en Ontario, uniformisant ainsi davantage l'image de marque de Groupe BMR et améliorant grandement la qualité de l'expérience client offerte. C'est dans ce même esprit que nous avons retravaillé plusieurs fonctionnalités du site web BMR.ca, perfectionnant ainsi sa navigation pour en faire une vitrine incontournable pour nos marchands et une plateforme d'inspiration et de magasinage pour nos clients. Plusieurs produits sous nos marques privées Architek, Bota Flora, Opaz et Splendi ont également été développés.

Nous avons continué d'accroître l'implication de nos marchands dans notre processus de décisions en mettant notamment sur pied des comités marchands dans les secteurs de la peinture, du couvre-plancher, de la plomberie, du saisonnier et des matériaux. Ces comités ont pour objectifs d'être à l'écoute de notre réseau et de bénéficier de l'expertise et des idées novatrices de nos marchands.

Une toute nouvelle initiative intitulée Programme Excellence Marchand a été déployée à travers l'ensemble du réseau BMR afin d'améliorer l'expérience client dans nos magasins, d'augmenter la fréquence des visites des consommateurs et entrepreneurs, de standardiser nos bannières et de renforcer notre image avec une préparation aux affaires hors pair. Nos représentants ont effectué des revues au cours de la dernière année afin d'évaluer les magasins en fonction de critères rigoureux, et le succès des marchands qui se sont démarqués a été souligné lors du Salon d'achats BMR.

Grâce à la force de notre équipe, nous avons augmenté nos capacités logistiques et optimisé notre chaîne d'approvisionnement, notamment par une plus grande fréquence de livraison chez nos marchands et une réduction du nombre de sites d'entreposage et de cueillette. Nous avons également travaillé à consolider notre position de leader dans le marché des entrepreneurs, notamment grâce à Lefebvre & Benoît qui a élargi son empreinte au sein de l'industrie.

Nombreuses ont été les initiatives mises en place par l'équipe de Groupe BMR au cours de la dernière année pour faire rayonner la marque, étendre son empreinte et renforcer la qualité de l'expérience client.

La dernière année nous aura enfin permis de retrouver l'effervescence des grands événements en présentiel, notamment avec le retour de l'incontournable Salon d'achats BMR qui s'est déroulé les 10 et 11 novembre au Centre des congrès de Québec sous la thématique « Ensemble, mur à mur ». C'est dans une ambiance colorée et enjouée que près de 1200 visiteurs ont découvert les dernières tendances et les nouveautés de plus de 200 fournisseurs de l'industrie de la construction et de la rénovation.

Des assises solides pour soutenir notre croissance

Alors que certains vents de face sont à prévoir en 2023, notamment en raison de la conjoncture économique actuelle et à venir, Groupe BMR pourra s'appuyer sur ses assises solides, son équipe expérimentée et les marchands et partenaires de son réseau pour soutenir sa croissance et relever les défis qui nous attendent.

Nous poursuivrons tout au long de l'année le déploiement de nombreuses initiatives pour augmenter notre compétitivité et notre productivité, améliorer l'expérience client et renforcer notre position de leader dans le marché des entrepreneurs. C'est donc avec confiance et beaucoup d'enthousiasme que nous envisageons l'avenir et le développement de nos affaires.

Groupe BMR a également contribué de façon importante au plan de redressement de Sollio Groupe Coopératif, notamment grâce à son excellente rentabilité, mais également par une gestion très rigoureuse des inventaires et l'optimisation active de son réseau de distribution. Les actions prises par Groupe BMR ont permis de générer des retombées financières significatives pour l'ensemble du groupe, dégagant ainsi une plus grande marge de manœuvre pour l'entreprise.

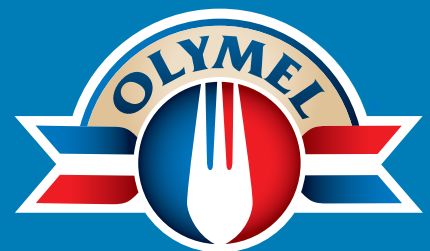
Enfin, je tiens à remercier nos marchands, les coopératives du réseau et Sollio Groupe Coopératif qui ont rendu possibles les accomplissements de la dernière année. Nos nombreuses réalisations passées et à venir ne seraient quant à elles pas possibles sans les membres de notre équipe, et c'est pourquoi je conclus en les remerciant chaleureusement pour leur dévouement à faire de Groupe BMR la belle et grande entreprise qu'elle est aujourd'hui.

BMR, bienvenue chez vous !

Alexandre Lefebvre, MBA
Vice-président exécutif
et chef de la direction

Nos enseignes





On nourrit le monde



45-16

POLYMER
FOOD SERVICE
SERVICE ALIMENTAIRE

90505

90505

90505



Yanick Gervais, M. Fisc. CPA
Président-directeur général

2022, une année de consolidation et d'optimisation

Tout comme l'an dernier, l'exercice 2021-2022 affiche un résultat négatif. Une conjoncture difficile, particulièrement dans le secteur du porc frais, est en grande partie responsable de résultats décevants et en net recul en comparaison à l'exercice précédent. À 4,6 milliards de dollars, le chiffre d'affaires enregistre toutefois une hausse de 373,9 millions de dollars principalement attribuable aux secteurs porc frais Ouest et volaille.

Par ailleurs, les secteurs de la volaille, du porc transformé et du bacon ont tous contribué positivement aux résultats de l'exercice. L'année 2022 s'est ainsi conclue sur une hausse de 33,6 millions de kilos vendus par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente la meilleure performance de notre histoire.

Au cours de l'exercice précédent, la pandémie de coronavirus, la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des coûts liés à l'inflation et aux perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et une grève de quatre mois à notre usine de Vallée-Jonction sont des facteurs qui ont représenté une tempête parfaite. Les contre-coups de cette conjoncture défavorable se sont également fait sentir en 2022. Malgré des résultats globalement en recul, l'exercice a offert des signes encourageants, notamment au chapitre du retour des accréditations d'exportation vers le marché chinois à la fin de l'année, et ce, pour l'ensemble de nos usines. De plus, les mesures importantes de redressement annoncées depuis l'automne 2021, notamment dans le secteur du porc frais, commencent à porter fruit et nous permettent d'envisager des jours meilleurs.

Production porcine

Le secteur de la production porcine Est affiche une perte pour la deuxième année consécutive. Le secteur a été affecté par les prix élevés des grains comme le maïs et le soya, attribuables à la flambée des cours mondiaux, par la baisse du prix des porcs vendus aux abattoirs, ainsi que par les coûts exceptionnels liés à la restructuration des opérations.

C'est aussi durant l'exercice 2022 et dans le cadre de la restructuration des activités du secteur de la production qu'Olymel s'est départie de l'ensemble de la propriété intellectuelle de sa division génétique AlphaGène au profit de PIC, une division de GENUS plc, référence mondiale en génétique porcine.

Contrairement à l'exercice précédent, le secteur de la production porcine Ouest présente un résultat négatif. Cette situation s'explique notamment par l'impact défavorable de la hausse du coût des matières premières sur la marge, ainsi que par l'augmentation des coûts de main-d'œuvre. Ce secteur a produit plus de 1,2 million de porcs en 2022.

Enfin, Olymel, en collaboration avec l'industrie et les autorités publiques, a continué à mettre en œuvre les moyens de surveillance visant à se prémunir contre l'apparition de la fièvre porcine africaine.

Porc frais Est

Le secteur porc frais Est affiche des résultats en baisse et encore plus négatifs que ceux de l'an dernier. Le déficit de main-d'œuvre dans les usines d'abattage de ce secteur et la fermeture partielle du marché chinois pour la plus grande partie de l'exercice sont deux facteurs qui ont empêché l'entreprise de réaliser les marges prévues. Les coûts d'abattage externe des porcs en attente et l'obligation de favoriser les coupes primaires plutôt que les valeurs ajoutées en raison d'un manque de main-d'œuvre ont aussi pesé sur les résultats du secteur.

Afin de pallier la pénurie de personnel, plusieurs conventions collectives du secteur ont été prolongées et majorées, entraînant une hausse conséquente des coûts de main-d'œuvre. La guerre en Ukraine a par ailleurs provoqué une flambée du prix des grains, poussant à la hausse les coûts d'approvisionnement. La formule du prix d'achat des porcs basée sur un indice de prix américain a continué à désavantager Olymel, comparativement à ses compétiteurs nord-américains.

Tous ces facteurs ont contribué à la mauvaise performance du secteur du porc frais Est tout au long de l'exercice 2022. Toutefois, suite aux résultats également négatifs de l'exercice 2021, Olymel a élaboré un plan robuste de redressement du secteur dont les principales composantes ont été mises en œuvre dès le début de l'exercice 2022. Réduction des achats de porcs, diminution des abattages, réduction de quarts de travail, réaffectation de la main-d'œuvre, cessation des activités d'abattage de l'usine de Princeville afin de reconvertir cet établissement en un centre de découpe pour produits à valeur ajoutée, recrutement de travailleurs étrangers temporaires : toutes ces mesures commencent à donner des résultats intéressants. Le secteur demeure toutefois sous haute surveillance, en vue d'un retour à la rentabilité.

Dans ces circonstances difficiles, les producteurs de porcs du Québec sont demeurés des partenaires conscients de l'importance des enjeux. Les rabais qu'ils ont consentis aux acheteurs témoignent de leur engagement envers la filière et nous leur en sommes très reconnaissants.

L'année 2023 devrait être marquée par l'aboutissement des négociations en cours pour le renouvellement de la Convention de mise en marché du porc avec Les Éleveurs de porcs du Québec. Le but d'Olymel, comme celui des autres acheteurs, consiste à en arriver à une entente dans laquelle les conditions d'approvisionnement seront comparables à celles qui existent ailleurs au Canada et aux États-Unis. Il s'agit d'un objectif réaliste et essentiel pour la viabilité de l'ensemble de la filière porcine au Québec.

À l'automne 2022, nous avons lancé sous la marque Olymel des produits de porc frais réfrigérés de la catégorie *chilled* domestique et destinés à la grande distribution. Il s'agit d'un éventail de six produits qui portent fièrement le logo Porc du Québec, et leur disponibilité au détail vise à faire redécouvrir aux consommateurs des viandes de grande qualité produites chez nous.

Porc frais Ouest

Le secteur porc frais Ouest présente un résultat négatif pour une deuxième année consécutive. Malgré une croissance importante des exportations de produits de porc frais réfrigérés (*chilled pork*), et bien que le volume d'abattage ait été en hausse comparativement au dernier exercice, la marge viande du secteur porc frais Ouest a été affectée par l'augmentation du prix du porc, la fluctuation des devises canadienne et américaine, ainsi que par l'augmentation des coûts de main-d'œuvre. Notons qu'après la suspension en avril 2019 de son permis d'exportation vers la Chine, l'usine d'abattage et de découpe de porcs de Red Deer, en Alberta, a retrouvé son permis au cours du dernier trimestre de 2022.

Porc surtransformé

Le secteur du porc surtransformé affiche un résultat positif nettement supérieur à celui de l'exercice précédent. Malgré une baisse du volume des ventes, cette performance s'explique par une hausse des prix de vente, un facteur qui a contribué à l'augmentation de la marge viande. L'exercice 2022 a présenté plusieurs défis, notamment sur la réduction des capacités de production liée à la pénurie de main-d'œuvre et à la gestion des effectifs. Par ailleurs, la forte inflation dans les coûts liés au transport, aux ingrédients ou aux emballages a également amené l'entreprise à revoir ses formules de prix et à exercer un contrôle serré de ses coûts. L'intégration de travailleurs étrangers temporaires, la formation de la main-d'œuvre et l'amélioration de nos processus de fabrication demeureront les priorités de ce secteur pour l'année 2023.

Bacon

Pour l'exercice 2022, le secteur du bacon bat son propre record. Ce résultat est d'autant plus remarquable que les usines de fabrication de ce produit ont dû composer avec un manque de main-d'œuvre et une baisse des capacités de production, ainsi qu'avec la volatilité des prix sur le marché des flancs et des prix de vente entièrement sous formule.

Volaille fraîche

Le secteur de la transformation primaire de volaille enregistre un résultat positif qui dépasse du double celui du dernier exercice. Avec une marge viande en nette progression, cette performance remarquable s'explique notamment par la hausse des prix de vente et l'augmentation des kilos vendus, et ce, dans un contexte où le prix du vivant en était à sa quatrième année d'augmentation. Comme dans les autres secteurs d'activité, celui de la volaille fraîche a dû faire face à l'inflation des coûts des matières premières, des équipements et de l'énergie, ainsi qu'à la hausse des



dépenses liées au recrutement et à la formation de la main-d'œuvre. Toutefois, la très forte demande pour les produits de poulet frais a continué de tirer les prix de vente vers le haut, générant une contribution exceptionnelle aux résultats de l'exercice 2022.

Rappelons que le secteur est en attente d'une nouvelle convention de mise en marché.

Les participations d'Olymel dans Sunnymel, au Nouveau-Brunswick, et dans Volaille Giannone, au Québec, ont apporté des contributions positives aux résultats de l'exercice 2022 dans les deux cas, supérieures à celles de l'exercice précédent.

Le secteur du dindon a connu une de ses meilleures années, présentant des résultats positifs générés en bonne partie par l'amélioration de la marge viande, une hausse du volume des ventes et une bonne gestion des inventaires. Ces résultats positifs sont d'autant plus appréciables que l'usine Unidindon a dû faire face à un déficit d'effectifs tout au long de l'année. La qualité des dindons mâles représente toujours un enjeu dans ce secteur.

L'année 2022 a aussi été marquée par la propagation de la grippe aviaire à travers le Canada et la mobilisation de l'industrie et de ses partenaires pour promouvoir un renforcement des mesures de biosécurité autour des fermes. Selon la plupart des experts, ce virus, transporté par la migration des oiseaux, devrait réapparaître au printemps 2023.

Volaille surtransformée

L'année 2022 s'est conclue par des résultats positifs pour le secteur de la volaille transformée, supérieurs à ceux

de l'an dernier. Malgré la hausse du coût de la matière première, l'augmentation des prix de vente a permis l'amélioration de la marge. Contrairement à l'exercice 2021 lourdement impacté par la pandémie et la faiblesse des ventes du Service alimentaire, Olymel a pu bénéficier de la reprise des activités des restaurants à l'échelle nationale. En 2022, c'est surtout la pénurie de main-d'œuvre qui a perturbé les opérations sur certaines lignes de production. En 2023, ce secteur aura pour double défi le contrôle des coûts face à une inflation généralisée, ainsi que la formation et l'intégration de contingents importants de travailleurs étrangers.

Revoir le modèle d'affaires

2022 aura été ma première année complète à la barre d'Olymel. Compte tenu de la conjoncture et des turbulences dans lesquelles a été entraînée l'entreprise au cours des deux dernières années, nous avons dû faire des choix parfois déchirants, prendre et appliquer des mesures difficiles, et ce, dans le but d'assurer la pérennité de l'entreprise. Je tiens à remercier toutes les personnes à notre emploi pour leur confiance et leur dévouement, peu importe leur fonction. Elles sont notre force et contribuent à la résilience de notre entreprise devant l'adversité.

Je veux aussi exprimer ma reconnaissance la plus vive à tous les membres de la direction qui ont partagé cette responsabilité essentielle de revoir notre modèle d'affaires afin d'optimiser l'ensemble de nos opérations.

Revoir notre modèle d'affaires, cela signifie faire preuve de l'agilité nécessaire pour nous adapter à des circonstances changeantes et nous remettre en

question. Il s'agit d'un état d'esprit qui s'applique à toutes nos activités et qui est tourné vers l'innovation. Qu'il s'agisse des ressources humaines, de l'accueil et de l'intégration d'employés que nous tenons à garder, de nos procédés de fabrication, du bien-être animal, du respect de l'environnement ou de la qualité des produits que nous fabriquons, cette capacité à revoir nos façons de faire est essentielle.

Sollio : 100 ans d'évolution

Depuis plus de 30 ans, Olymel tire en grande partie sa fierté de son appartenance à la grande famille de Sollio Groupe Coopératif. Héritière de ce que Sollio et ses partenaires ont semé de manière historique dans le monde avicole et dans le secteur de la transformation des viandes, Olymel en a tiré sa croissance et sa passion pour, comme le veut notre mission, nourrir le monde. Nul doute que l'appui de générations de producteurs et d'entrepreneurs du secteur agricole, engagés pendant un siècle dans cette grande entreprise coopérative, fait partie intégrante de notre réussite. À l'aube d'un deuxième siècle d'activités et au nom de l'ensemble du personnel d'Olymel, je souhaite à Sollio Groupe Coopératif un avenir radieux et prospère.

En terminant, j'aimerais faire part de toute ma gratitude à Pascal Houle, chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif, pour son appui constant. J'exprime aussi ma très vive reconnaissance à Ghislain Gervais, président de notre conseil d'administration, ainsi qu'à tous les membres de ce conseil pour leur soutien.

Yanick Gervais, M. Fisc. CPA
Président-directeur général

Nos marques





Situation financière



Ferme Lait'xcellence
Finaliste
Prix relève Sollio
2022-2023

100 ans
et la vie devant.



Alexandre St-Jacques Burke, FRM
Chef de la direction financière

Établir un plan visant la baisse de nos coûts d'emprunt

Le bilan consolidé de Sollio Groupe Coopératif affichait, au 29 octobre 2022, un actif total de 4,58 milliards de dollars, comparativement à près de 5,0 milliards de dollars à la fin de l'exercice précédent.

La baisse de l'actif total est principalement attribuable à la réévaluation de l'écart d'acquisition de la Division alimentation en lien avec les conditions défavorables de marché auxquelles celle-ci fait face depuis deux ans. En réponse à ces facteurs extrinsèques, la Coopérative a mis en place un plan de redressement et d'assainissement global du bilan au cours de l'exercice. Des dispositions ont été matérialisées en 2022, expliquant également cette baisse de l'actif total.

En ce qui concerne le ratio d'endettement consolidé de la Coopérative, il se situait à 41:59 à la fin de l'exercice 2022, contre 35:65 à la fin de l'exercice précédent. D'autres dispositions relatives au plan d'assainissement devraient se concrétiser au cours de notre prochain exercice financier et nous permettent d'anticiper une réduction de la dette à long terme.

Cette diminution prévue de notre dette à long terme jumelée à une reprise de la rentabilité appuyée par les plans d'optimisation en cours permettront une réduction du taux d'intérêt moyen auquel est assujéti notre dette à long terme.

Les postes « Capital social », « Surplus d'apport » et « Réserve » totalisaient 1,7 milliard de dollars à la fin de l'exercice, comparativement à 2,1 milliards de dollars à la fin de l'exercice précédent. Ces postes représentaient 37,9 % de l'actif total en 2022, contre 42,3 % à la fin de l'exercice précédent.

Situation de trésorerie et sources de financement

Sollio Groupe Coopératif disposait, au 29 octobre 2022, des sources de financement nécessaires par voie de conventions avec des institutions financières canadiennes. Notre entente principale, auprès d'un syndicat d'institutions financières, consiste en une facilité de crédit globale de 1,261 milliard de dollars, échéant en juin 2023. À la fin de l'exercice 2022, un montant totalisant 858,9 millions de dollars avait été prélevé, alors qu'en 2021, il totalisait 792,0 millions de dollars.

Un amendement de la convention de syndication bancaire a été signé le 27 janvier 2023. Celui-ci réduit le plafond de la facilité de crédit à 1,100 milliard de dollars et repousse l'échéance au 30 juin 2024.

En cours d'exercice, un prêt temporaire de 100 millions de dollars a été obtenu afin de pallier une hausse attendue du fonds de roulement découlant principalement des tarifs d'importations d'engrais ainsi que de la volatilité des commodités. Ce prêt temporaire a été remboursé en totalité en septembre 2022.

Également, le 30 novembre 2022, le conseil d'administration de la Coopérative a approuvé la création d'une nouvelle série d'actions privilégiées d'investissement. L'émission de cette série a permis à la Coopérative de régler la majorité des dividendes payables au 29 octobre 2022 et de convenir des termes relatifs à ceux-ci.

Malgré des résultats financiers inférieurs aux attentes, la Coopérative s'est assurée de respecter tout au long de l'exercice les conditions fixées avec ses différents partenaires financiers.

Risques et incertitudes

Dans le cours de ses activités, la Coopérative est exposée à des risques et incertitudes qui pourraient avoir un impact défavorable sur l'atteinte de ses objectifs, sa réputation, sa performance, sa situation financière et sa capacité à verser des ristournes à ses membres.

Elle met en œuvre différentes mesures pour atténuer les risques principaux qui sont présentés ci-dessous.

Conditions économiques et concurrence

L'évolution de la conjoncture économique marquée actuellement par l'inflation, des indicateurs de récession et l'augmentation des taux d'intérêt pourrait affecter négativement les résultats de la Coopérative.

Les conflits géopolitiques ont un impact sur la Coopérative. La situation sanitaire en Chine reste instable et pourrait perturber les approvisionnements et les débouchés pour les produits de la Coopérative. La logistique d'exportation s'est d'ailleurs complexifiée à la suite de la pandémie de Covid-19.

La Coopérative opère sur différents marchés concurrentiels, dans lesquels l'arrivée de nouveaux joueurs d'envergure et les pressions de ceux existants pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats.

La connaissance des marchés, l'optimisation des opérations et des coûts, la transformation numérique, les partenariats stratégiques, les fusions des coopératives et l'allongement de la chaîne de valeur sont nos atouts pour faire face à ce défi.

Stratégie financière

La hausse marquée des taux d'intérêts dans le contexte inflationniste actuel exerce une pression accrue qui peut limiter les flux discrétionnaires de la Coopérative ainsi qu'affecter sa capacité à accéder à des capitaux supplémentaires, à utiliser des liquidités à des fins opérationnelles, à verser des ristournes ainsi qu'à réaliser des acquisitions et des investissements pour soutenir sa stratégie et ses activités.

La Coopérative a établi un plan d'optimisation financière et opérationnelle. Elle évalue périodiquement son ratio d'endettement et veille à le maintenir à un niveau acceptable selon des cibles précises, tout en s'assurant de continuer de respecter ses engagements financiers.

Ressources humaines

Les perturbations sur la main-d'œuvre exacerbées par la pandémie de COVID-19 continuent de créer des difficultés opérationnelles et des pertes d'opportunités de ventes et d'améliorations de la marge.

Des arrêts de travail en lien avec la négociation des conditions d'emploi pourraient avoir un impact négatif sur les résultats de la Coopérative. D'autres éléments peuvent affecter la capacité de la Coopérative à attirer, à retenir et à utiliser au mieux les compétences nécessaires tels que l'intégration des

travailleurs étrangers et la notoriété de la Coopérative. La Coopérative met de l'avant le bien-être de ses employés pour répondre à leurs besoins et poursuit la bonification de ses divers programmes afin de s'adapter aux nouvelles réalités.

Dans le cadre de sa gestion de la santé-sécurité au travail, la Coopérative prend notamment des mesures pour limiter l'occurrence et l'incidence des accidents du travail.

Réglementation et procédures juridiques

La Coopérative est assujettie à des politiques, lois et règlements issus de différents niveaux de gouvernement et d'instances étrangères et internationales. Des changements à cet environnement peuvent avoir des effets significatifs sur les activités et le modèle d'affaires de la Coopérative ainsi que sur sa performance financière. Des processus sont en place afin d'identifier, de suivre et de prendre les mesures adéquates pour faire face aux changements potentiels.



Ferme Badat 2016
Finaliste
Prix relève Sollio
2022-2023

Technologies de l'information, cybersécurité et protection des données

La Coopérative dépend de différents systèmes informatiques et systèmes de contrôle industriel qui sont essentiels à ses activités. Des atteintes à ces systèmes, y compris par des cyberattaques, pourraient compromettre leur disponibilité, leur intégrité et la confidentialité des données.

En plus de déployer des ressources pour améliorer et accroître l'efficacité de ses outils et de ses méthodes, la Coopérative a mis en œuvre des mesures de sécurité pour se prémunir, notamment, des cyberattaques et d'activités frauduleuses.

Un comité de travail a été mis en place afin de s'assurer que la Coopérative soit conforme aux exigences contenues dans la Loi 25, qui porte sur la protection des renseignements personnels.

Crise et continuité des affaires

Des événements non planifiés, tels que des perturbations des systèmes TI, des incendies, des grèves ou encore des crises sanitaires, peuvent avoir un impact majeur sur les activités de la Coopérative, ses employés et ses partenaires. Lors d'événements, la Coopérative s'organise en cellule de crise et met en place un plan d'intervention et de communications afin de relever ses activités et de minimiser l'impact sur les opérations.

Sécurité alimentaire

La Coopérative est exposée aux risques liés à la salubrité des aliments. Des coûts, des pertes de ventes et une atteinte à sa réputation peuvent découler d'incidents, de rappels, d'interruptions de la production et de réclamations. En sus des assurances contractées, la Coopérative adhère aux réglementations en vigueur et met en œuvre des processus rigoureux qui lui confèrent les certifications disponibles dans l'industrie.

Santé animale

La propagation de certaines maladies animales et les mesures afférentes prises par les gouvernements peuvent entraîner des conséquences sur les coûts, la production animale, l'approvisionnement, la demande, les prix et l'accès aux marchés. Au Canada, la peste porcine africaine n'a jamais été détectée tandis que des cas confirmés d'influenza aviaire sont apparus chez les oiseaux d'élevage.

Environnement et changements climatiques

Les impacts éventuels des changements climatiques tels que la fluctuation des récoltes auraient des conséquences sur les activités de la Coopérative. Des pressions publiques sur les méthodes d'agriculture existent en lien avec ces préoccupations telles que la volonté du gouvernement fédéral de réduire les émissions de gaz

à effet de serre dues aux engrais azotés. La Coopérative a mis à jour sa politique environnementale et met en œuvre une démarche de responsabilité d'entreprise et coopérative incluant des initiatives sur les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau.

Réputation

Une incidence défavorable sur la réputation de la Coopérative pourrait venir de son exposition dans les médias sur différents sujets tels que les conflits de travail, les incidents de cybersécurité, la gestion du marché du porc, la sécurité alimentaire, le bien-être animal et les enjeux environnementaux. La Coopérative promeut l'éthique et les valeurs organisationnelles à travers son code de conduite et sa démarche de responsabilité d'entreprise et coopérative. En 2022, elle a commencé à déployer la Ligne-Alliance, un système de signalement anonyme et confidentiel.





Ferme M&M
Finaliste
Prix relève Sollio
2022-2023

100 ans
et la vie devant.



Ferme Karibel
Finaliste
Prix relève Sollio
2022-2023

100 ans
et la vie devant.

États financiers consolidés

Au 29 octobre 2022

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Sollio Groupe Coopératif ainsi que les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel pour l'exercice clos le 29 octobre 2022 sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. La responsabilité de la direction à cet égard inclut la sélection de méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

La direction maintient des systèmes de comptabilité et de contrôles internes conçus pour offrir une assurance raisonnable quant à l'exactitude, la pertinence et la fiabilité de l'information financière, de même que la conduite ordonnée et efficace des affaires de la Société. L'ensemble des systèmes est régulièrement évalué par le service de l'audit interne dont les constatations et les recommandations sont périodiquement présentées à la direction et au comité d'audit.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et à l'examen des états financiers consolidés et du rapport annuel, principalement par l'entremise de son comité d'audit composé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions avec les auditeurs internes et externes et des représentants de la direction afin de discuter des contrôles internes exercés et d'examiner les états financiers consolidés ainsi que d'autres questions de présentation de l'information financière. Le comité d'audit fait rapport et soumet ses recommandations au conseil d'administration. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur nommé par les sociétaires, et son rapport indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion sur ces états financiers consolidés.

Le chef de la direction

Pascal HOULE, CPA

Montréal, le 2 février 2023

Le chef de la direction financière

Alexandre ST-JACQUES BURKE, FRM

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux sociétaires de **Sollio Groupe Coopératif**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Sollio Groupe Coopératif et de ses filiales [la « Société »], qui comprennent le bilan consolidé au 29 octobre 2022, et l'état des résultats consolidés, l'état de la réserve consolidée et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 29 octobre 2022, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé

Rapport de l'auditeur indépendant

conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Société, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal, Canada
Le 2 février 2023

Ernst + Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122471



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Bilan consolidé

Aux 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

<i>[en milliers de dollars]</i>	Notes	2022 \$	2021 \$
ACTIF	20		
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	6 121	20 160
Débiteurs	8, 27	523 896	515 038
Stocks	9	1 262 210	1 161 636
Impôts sur l'excédent à recevoir		36 189	81 452
Frais payés d'avance		54 388	93 029
Instruments financiers dérivés	26, 27	28 213	32 834
Aide gouvernementale à recevoir à moins d'un an		829	381
Placements échéant à moins d'un an	12, 27	10 731	6 099
Immobilisations corporelles destinées à la vente	13	6 061	13 246
		1 928 638	1 923 875
Actif à long terme			
Intérêts dans des partenariats	10	350 322	298 511
Participations dans des entités sous influence notable	11	148 096	152 508
Placements	12, 27	70 022	67 830
Aide gouvernementale à recevoir		18 790	19 619
Immobilisations corporelles	13	1 306 230	1 424 004
Immobilisations corporelles destinées à la vente	13	45 883	27 128
Instruments financiers dérivés	26	1 281	2 865
Actif au titre des prestations définies	22	35 575	71 273
Actifs incorporels	14	402 071	440 028
Actif d'impôts futurs	6	10 518	26 557
Écarts d'acquisition	3, 15	259 942	515 262
		2 648 730	3 045 585
		4 577 368	4 969 460
PASSIF ET AVOIR			
Passif à court terme			
Emprunts bancaires	17	17 932	—
Créditeurs et charges à payer	18, 27	916 761	974 425
Revenus reportés	27	240 354	277 048
Impôts sur l'excédent à payer		13 641	7 113
Instruments financiers dérivés	26, 27	29 598	35 768
Dividendes et intérêts à payer sur actions privilégiées	23	71 045	4 036
Actions privilégiées rachetables à moins d'un an	23	7 096	6 336
Obligations découlant des contrats de location-acquisition exigibles à moins d'un an	19	7 025	—
Dettes à long terme exigible à moins d'un an	20	46 009	41 434
		1 349 461	1 346 160
Passif à long terme			
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	19	14 877	—
Dettes à long terme	20	1 136 004	1 066 655
Crédits reportés	21	5 681	1 291
Autre passif	10	22 451	—
Passif au titre des prestations définies	22	72 298	79 273
Passif d'impôts futurs	6	77 701	130 530
		1 329 012	1 277 749
Total du passif		2 678 473	2 623 909
AVOIR			
Capital social	23	1 152 402	1 150 048
Surplus d'apport		22 079	22 079
Réserve	4, 11	551 939	921 520
Avoir de la Société		1 726 420	2 093 647
Participations ne donnant pas le contrôle	4, 11	172 475	251 904
Total de l'avoir		1 898 895	2 345 551
		4 577 368	4 969 460

Engagements et éventualités [note 24]

Événement postérieur à la date du bilan [note 28]

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Ghislain GERVAIS, administrateur

Patrick SOUCY, administrateur

État des résultats consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

<i>[en milliers de dollars]</i>	Notes	2022 \$	2021 \$
Produits	27	8 876 043	7 925 637
Charges	5		
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	27	9 019 554	7 940 842
Frais financiers nets		84 030	35 734
		9 103 584	7 976 576
Perte d'exploitation		(227 541)	(50 939)
Autres résultats			
Quote-part des résultats des partenariats		59 985	57 381
Quote-part des résultats des entités sous influence notable		12 442	13 797
Résultats des placements	27	2 757	2 017
Pertes nettes à la cession et à la réévaluation d'actifs	10, 11, 14, 15, 16, 21	(161 385)	(12 554)
Gains sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt	26	22 293	26 280
Gains découlant des indemnités d'assurance		2 087	6 857
		(61 821)	93 778
Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent (perte) et activités abandonnées		(289 362)	42 839
Recouvrement d'impôts	6	(666)	(11 138)
Excédent (perte) net avant activités abandonnées		(288 696)	53 977
Perte nette afférente aux activités abandonnées	16	(48 183)	(64 299)
Perte nette		(336 879)	(10 322)
Attribuable :			
Aux membres de la Société		(278 379)	(4 292)
Aux participations ne donnant pas le contrôle		(58 500)	(6 030)
		(336 879)	(10 322)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État de la réserve consolidée

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

<i>[en milliers de dollars]</i>	Notes	2022 \$	2021 \$
Réserve au début de l'exercice		921 520	840 371
Prime au rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	4	(4 582)	—
Prime à l'émission de participations ne donnant pas le contrôle	4, 11	—	146 203
Ajustement - modification de norme comptable	2	(21 386)	—
Dividendes sur actions ordinaires		—	(7 400)
Dividendes sur actions privilégiées d'investissement		(65 234)	(53 170)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes		—	(192)
Perte nette attribuable aux membres de la Société		(278 379)	(4 292)
Réserve à la fin de l'exercice		551 939	921 520

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

<i>[en milliers de dollars]</i>	Notes	2022 \$	2021 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent (perte) net avant activités abandonnées		(288 696)	53 977
Éléments hors caisse :			
Amortissements	5	164 096	158 183
Amortissement des coûts de transaction	5	5 775	2 706
Pertes nettes à la cession et à la réévaluation d'actifs		161 385	12 554
Pertes (gains) non réalisées sur les instruments financiers dérivés		13 444	(26 602)
Impôts futurs	6	(11 259)	(11 170)
Variation au titre des prestations définies		(3 335)	(25 560)
Quote-part des résultats des partenariats		(59 985)	(57 381)
Quote-part des résultats des entités sous influence notable		(12 442)	(13 797)
		(31 017)	92 910
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		(210 188)	52 967
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(241 205)	145 877
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'entreprises	3	—	(5 119)
Dispositions de filiales	10	6 887	—
Acquisition des parts d'une participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale	4	(23 500)	—
Acquisitions de placements		(14 395)	(3 526)
Acquisitions d'intérêts dans des partenariats		(3 560)	(1 807)
Acquisitions de participations dans des entités sous influence notable		—	(12 177)
Produit de la cession de placements		11 202	10 201
Produit de la cession d'intérêts dans des partenariats		950	13
Produit de la cession de participations dans des entités sous influence notable	11	9 861	542
Dividendes reçus des partenariats		41 593	32 819
Dividendes reçus des entités sous influence notable		7 781	7 937
Acquisitions d'immobilisations corporelles, nettes des recouvrements d'assurances		(86 243)	(100 061)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		80 090	22 289
Acquisitions d'actifs incorporels		(7 067)	(11 360)
Produit de la cession d'actifs incorporels	14, 16	60 893	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		84 492	(60 249)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation nette des emprunts bancaires		17 932	(3 090)
Produit de l'émission des obligations découlant des contrats de location-acquisition		22 604	—
Remboursement des obligations découlant des contrats de location-acquisition		(702)	(1 427)
Produit de l'émission de la dette à long terme		217 292	24 512
Remboursement de la dette à long terme		(115 105)	(160 711)
Produit de l'émission d'actions privilégiées		6 628	9 774
Rachat d'actions privilégiées		(2 974)	(6 384)
Dividendes sur actions privilégiées d'investissement		—	(49 134)
Produit de l'émission d'actions ordinaires		17	25
Rachat d'actions ordinaires		(373)	(20 026)
Dividendes sur actions ordinaires		—	(3 529)
Produit de l'émission de parts d'une filiale à des tiers	4	4 824	151 336
Dividendes versés aux actionnaires sans contrôle		(2 692)	(10 092)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		147 451	(68 746)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(9 262)	16 882
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées	16	(4 777)	(22 487)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		20 160	25 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		6 121	20 160

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

[Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars.]

1) Description de l'entreprise

Sollio Groupe Coopératif (la « Société ») a été constituée par une loi spéciale du Québec. La Société compte trois divisions à travers lesquelles elle exerce ses activités : la Division alimentation, la Division agricole et la Division détail. La Division alimentation concentre ses activités dans l'élevage porcin, la transformation et la commercialisation des viandes porcines et avicoles. La Division agricole fournit quant à elle les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles. La Division détail regroupe les activités de distribution et de commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction ainsi que les services connexes à ces gammes de produits.

2) Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément à la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Normes comptables pour les entreprises à capital fermé » qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les entités n'ayant pas d'obligation d'information du public au Canada et comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Principes de consolidation

La Société consolide toutes ses filiales pour lesquelles elle a le pouvoir de définir de manière durable et sans le concours de tiers les politiques stratégiques en matière d'exploitation, d'investissement et de financement. Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Sollio Groupe Coopératif et de ses filiales, dont les plus significatives sont les suivantes :

Filiales consolidées

Nom	Description	Participation
Olymel s.e.c.	Élevage porcin, transformation et commercialisation de viandes porcines et avicoles	84,2 %
Agrico Canada Limited	Distribution et commercialisation d'intrants agricoles	100 %
Agrico Canada s.e.c.	Distribution et commercialisation d'intrants agricoles	100 %
Agronomy Company of Canada Ltd.	Distribution et commercialisation d'intrants agricoles	100 %
Entreprise Agricole AMQ s.e.c.	Distribution et commercialisation en nutrition animale	100 %
Maizex Seeds Inc.	Production et commercialisation de semences	87,5 %
OntarioGrain.AG s.e.c.	Commercialisation de grains et fourniture de services	77,5 %
Sollio Agriculture s.e.c.	Fourniture de biens et services liés à l'agriculture	100 %
Standard Nutrition Inc.	Distribution et commercialisation en nutrition animale	100 %
TerminalGrains.Ag s.e.c.	Exploitation d'un terminal céréalier	80 %
Groupe BMR inc.	Distribution et commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction	100 %
Énergies RC, s.e.c.	Détention d'un intérêt dans un partenariat de distribution et commercialisation de produits pétroliers	88,9 %
Volailles Acadia s.e.c.	Production avicole	51 %

Intérêts dans des partenariats

La Société utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour ses intérêts dans des entreprises sous contrôle conjoint.

Participations dans des entités sous influence notable

La Société utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour toutes les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable sur leurs politiques stratégiques relatives aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Lorsque la valeur des participations sous influence notable ou des intérêts dans des partenariats est négative, la Société comptabilise l'excédent de sa quote-part des pertes de l'entité sur la valeur du placement lorsqu'une des conditions suivantes est remplie :

- la Société a garanti les obligations de l'entité émettrice;
- la Société s'est engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel à l'entité émettrice;
- il semble assuré que l'entité émettrice redeviendra rentable sous peu.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part du résultat net cumulé et des actifs nets d'une filiale qui n'est pas détenue intégralement par la Société. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans l'actif, distinctement de l'actif de la Société. Toute modification de participation dans une filiale qui n'a pas d'incidence sur le contrôle de la Société génère un ajustement entre la Société et les participations ne donnant pas le contrôle pour tenir compte de leurs intérêts respectifs. Toute différence entre l'ajustement et la contrepartie versée est présentée distinctement dans l'actif de la Société.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris sont évalués selon leur juste valeur à la date d'acquisition et l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre d'écart d'acquisition. Si la juste valeur des actifs nets acquis excède la contrepartie versée, l'excédent est immédiatement comptabilisé à titre de gains nets à la cession et à la réévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Les frais connexes aux acquisitions sont constatés dans les résultats au moment où ils sont engagés.

Les résultats des entreprises acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de leur date respective d'acquisition.

Lorsque des options d'achat de la totalité ou d'une partie des actions non acquises de l'entreprise visée sont détenues par la Société ou des options de vente sur ces mêmes actions sont détenues par des tiers, la Société comptabilise un passif lorsque ces options sont exercées.

La Société évalue les participations ne donnant pas le contrôle dans les entreprises acquises à la juste valeur à la date d'acquisition.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

2) Principales méthodes comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des soldes de comptes bancaires ainsi que de la trésorerie adossée à des instruments financiers dérivés et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Stocks

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au moindre du coût établi selon les méthodes de l'épuisement successif ou du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, à l'exception des stocks de grains pour revente qui sont évalués à la juste valeur.

Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au moindre du coût établi selon les méthodes de l'épuisement successif ou du coût moyen et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de porcs vivants sont évalués au moindre du coût de production et de la valeur nette de réalisation.

La Société constate les montants reçus en vertu d'ententes avec des fournisseurs comme une réduction du prix des produits des fournisseurs et les présente en réduction du coût des ventes à l'état des résultats consolidés et des stocks connexes au bilan consolidé lorsqu'il est probable que ces remises seront reçues.

Placements

Le poste « Placements » inclut des actions et autres titres de coopératives évalués au coût car ils ne comportent pas de cours dans un marché actif. Les billets à recevoir, également inclus dans le poste « Placements », sont initialement enregistrés à la juste valeur et sont comptabilisés par la suite au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Propriétés, bâtiments et équipements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût ou à la juste valeur si elles sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci.

Les biens loués en vertu des contrats de location-acquisition sont capitalisés lorsque pratiquement tous les avantages et les risques afférents à la propriété du bien loué ont été transférés à la Société. Le coût des actifs comptabilisés en vertu des contrats de location-acquisition représente le moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail et de la juste valeur du bien loué.

Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont évaluées à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente, si cette dernière est inférieure, et ne sont pas amorties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur le coût en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative ou sur la durée du bail :

Pavage	10 à 15 ans
Bâtiments	10 à 30 ans
Machinerie et équipement	3 à 20 ans
Matériel roulant	3 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Biens loués en vertu des contrats de location-acquisition	Durée du bail

Animaux de reproduction

Les animaux de reproduction, constitués de truies, sont comptabilisés au coût et amortis, si la valeur de disposition est inférieure au coût, en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative évaluée à six mises bas.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels amortissables sont initialement comptabilisés au coût, ou à la juste valeur s'ils sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, et amortis en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative.

Marques de commerce

Les marques de commerce dont la durée de vie est définie sont amorties sur des périodes de 10 à 20 ans. La Société détient aussi des marques de commerce à durée de vie indéfinie qui ne sont donc pas amorties.

Listes de clients

Les listes de clients sont amorties sur des périodes de 10 à 21 ans (cinq à 21 ans en 2021).

Droits

Les droits sont composés de droits de production et de droits d'exclusivité d'approvisionnement. Les droits de production ne sont pas amortis car leur durée de vie est indéfinie et les droits d'exclusivité d'approvisionnement sont amortis sur des périodes de cinq à 10 ans (cinq à 20 ans en 2021).

Logiciels et projets de développement informatique

Le coût des logiciels et les projets de développement informatique sont capitalisés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes de trois à huit ans. L'amortissement des projets de développement informatique débute lorsque les projets sont terminés.

Certains logiciels et projets de développement informatique sont développés à l'interne. Les frais y afférents sont capitalisés à titre d'actifs incorporels lorsque les coûts engagés permettent d'exploiter l'actif selon les attentes de la direction.

Support financier

Les différentes formes de support financier sont amorties sur la durée des contrats sous-jacents, soit entre cinq et 10 ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

2) Principales méthodes comptables

Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés à titre de charges dans l'état des résultats consolidés dans l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les frais de développement sont capitalisés à titre d'actifs incorporels lorsque les coûts engagés généreront des avantages économiques futurs.

Dépréciation d'actifs

Débiteurs et billets à recevoir

Les débiteurs et les billets à recevoir font l'objet d'une révision continue pour dépréciation et sont classés comme ayant subi une moins-value lorsque la Société est d'avis qu'il existe un doute raisonnable qu'il y ait des pertes subies sur ces débiteurs et billets à recevoir en tenant compte de toutes les circonstances connues à la date de révision ou qu'il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime d'une partie du capital et des intérêts. S'il existe des indications d'une dépréciation possible, la Société doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché, approprié à cet actif;
- le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture du bilan consolidé;
- la valeur de réalisation prévue par la Société de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Les reprises sont permises, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Placements, intérêts dans des partenariats et participations dans des entités sous influence notable

Les placements sous forme d'actions et autres titres de coopératives, les intérêts dans des partenariats et les participations dans des entités sous influence notable font l'objet d'une dépréciation dans l'éventualité de difficultés financières reflétées lors de l'analyse des rapports financiers de ces entités. À la fin de chaque période, la Société détermine, pour tout placement, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, la Société doit déterminer s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs du placement. S'il y a dépréciation, la Société réduit la valeur comptable du placement en la ramenant à la plus élevée des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du placement, calculée au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché, approprié à cet actif;
- le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif financier à la date de clôture du bilan consolidé.

Les reprises sont permises, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Actifs à long terme amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. L'existence d'une dépréciation est déterminée en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être conservé et utilisé au total des flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si la Société considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur la juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Une perte de valeur qui est constatée est présentée à l'état des résultats consolidés et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa juste valeur. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Les droits de production et certaines marques de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. La dépréciation est calculée en comparant la valeur comptable des actifs incorporels avec leur juste valeur, laquelle est généralement établie d'après les flux de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable des actifs incorporels excède leur juste valeur, une perte de valeur d'un montant équivalent à cet excédent est comptabilisée. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif incorporel en question s'accroît ultérieurement.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont plutôt soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une dépréciation. Au cours du test de dépréciation, la valeur comptable de l'unité d'exploitation, comprenant l'écart d'acquisition, est comparée à sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur de l'écart d'acquisition est comptabilisée jusqu'à concurrence du montant comptabilisé de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation. Toute dépréciation de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est imputée aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel la baisse de valeur s'est produite. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprises.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

2) Principales méthodes comptables

Sortie d'actifs et abandon d'activités

Les actifs ou les groupes d'actifs et de passifs qui composent les groupes à sortir sont classés comme destinés à la vente lorsqu'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable. La Société classe un actif ou un groupe à sortir comme destiné à la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. À cet effet, la direction doit s'être engagée activement à l'égard d'un plan de vente des actifs ou des groupes à sortir et doit s'attendre à ce que la vente ait lieu dans les 12 mois suivant la date de leur classification comme destinés à la vente. Les passifs sont classés comme destinés à la vente et sont présentés distinctement à ce titre dans le bilan consolidé s'ils sont directement liés à un groupe destiné à la vente. Les actifs ou les groupes à sortir classés comme destinés à la vente sont présentés distinctement dans le bilan consolidé et sont évalués au moindre de leur juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur comptable.

Les actifs classés comme destinés à la vente ne sont pas reclassés dans l'actif à court terme, sauf lorsque la Société a vendu les actifs avant la date de mise au point définitive des états financiers et que le produit de la vente sera réalisé dans l'année qui suit la date de l'arrêté des comptes. Lorsque les actifs ont été classés dans l'actif à court terme en raison de leur vente ultérieure, les passifs devant être pris en charge par l'acquéreur ou réglés au moment de la sortie des actifs sont classés dans le passif à court terme.

Les actifs et les groupes à sortir sont classés dans les activités abandonnées si les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste de la Société et qu'ils représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, qu'ils font partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou qu'ils sont une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Le résultat net des activités abandonnées, y compris les composantes du résultat net de l'exercice précédent, est présenté en un montant unique dans l'état des résultats consolidés. Ce montant comprend le résultat net après impôts des activités abandonnées ainsi que le résultat net après impôts découlant de l'évaluation et de la cession d'actifs classés comme étant destinés à la vente.

Les informations entourant les activités abandonnées pour l'exercice précédent sont liées à toutes les activités qui ont été abandonnées à la date de clôture de la plus récente période présentée.

Si un actif à long terme ne répond plus aux critères requis pour être classé comme destiné à la vente, il est reclassé comme détenu et utilisé. Un actif à long terme qui est reclassé est évalué individuellement en prenant la plus faible des valeurs suivantes :

- valeur comptable de l'actif avant son classement comme actif destiné à la vente, ajustée pour tenir compte de tout amortissement qui aurait été constaté si l'actif avait continuellement été classé comme actif détenu et utilisé;
- juste valeur à la date de la décision ultérieure de ne pas vendre.

Tout ajustement à apporter à la valeur comptable d'un actif à long terme reclassé comme détenu et utilisé est pris en compte dans le résultat avant activités abandonnées dans la période au cours de laquelle est prise la décision ultérieure de ne pas vendre sous le poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et à la réévaluation d'actifs ». Lorsqu'une composante de la Société est reclassée comme détenue et utilisée, les résultats d'exploitation de la composante antérieurement présentés dans les résultats afférents aux activités abandonnées sont reclassés et pris en compte dans le résultat avant activités abandonnées pour toutes les périodes présentées.

Revenus reportés

Les revenus reportés correspondent aux sommes facturées pour des marchandises dont la vente n'a pas encore été reconnue. Certaines ententes de prépaiement entre la Société et ses clients portent intérêts.

Constataion des produits

Les produits sont constatés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des marchandises vendues ont été transférés à l'acheteur, que l'estimation du produit de la vente est raisonnablement sûre et que la perception des produits est raisonnablement assurée. Ce moment coïncide généralement avec la réception des marchandises par l'acheteur. Les produits correspondent au montant de la contrepartie reçue net des remises.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens, selon la méthode temporelle. En vertu de cette méthode, les éléments monétaires du bilan consolidé sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont compris dans l'état des résultats consolidés à titre de coût des ventes, frais de vente et d'administration.

Avantages sociaux futurs

La Société offre des régimes à prestations définies et à cotisations définies qui procurent à la plupart de ses salariés le paiement des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés soit sur le salaire de carrière, sur le salaire final moyen ou sur un principe de rente uniforme. Certaines prestations de retraite sont indexées en fonction des conditions économiques.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels à l'aide des plus récentes évaluations de capitalisation. Les calculs sont déterminés à partir d'hypothèses à long terme relativement à la croissance de la rémunération, l'âge de départ à la retraite, la cessation d'emploi des salariés et la croissance des coûts prévus de santé.

La Société utilise des contrats d'assurance pour le versement de certains avantages sociaux futurs. Ces contrats sont exclus des actifs du régime et le montant des prestations fournies au moyen de ces contrats est porté en diminution du passif au titre des prestations définies lorsqu'il existe un transfert des risques significatifs de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

2) Principales méthodes comptables

Avantages sociaux futurs [suite]

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans l'état des résultats consolidés. Les réévaluations comprennent la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour le calcul du coût financier des régimes, les gains et pertes actuariels ainsi que les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Les actifs des régimes sont évalués à leur juste valeur. Les obligations au titre des régimes capitalisés sont calculées en ayant recours aux évaluations actuarielles complètes les plus récentes aux fins de capitalisation. Les obligations au titre des régimes non-capitalisés sont calculées en ayant recours à des évaluations actuarielles établies séparément aux fins de la comptabilisation, et les taux d'actualisation sont établis en fonction du taux d'intérêt du marché pour des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au versement des prestations prévues pour ces régimes.

La Société offre aussi à certains de ses employés à la retraite des avantages complémentaires. Les avantages complémentaires de retraite offerts par la Société à ses retraités comprennent des prestations pour des soins de santé et de l'assurance-vie. Le coût des avantages complémentaires à la retraite est calculé en utilisant la même méthode comptable que celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies non-capitalisés. Les charges afférentes sont réglées par la Société à mesure qu'elles deviennent exigibles.

Les coûts des régimes de retraite à prestations définies et le coût des avantages complémentaires sont comptabilisés dans l'état des résultats consolidés à titre de coût des ventes, frais de vente et d'administration.

Ristournes

Le montant et le mode de paiement des ristournes sont déterminés par le conseil d'administration. Le calcul des ristournes est établi en fonction des volumes d'achat des sociétaires. Les ristournes sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent. Dans le cas des ristournes en actions, les actions sont considérées comme étant émises à la fin de l'exercice qui précède la résolution du conseil d'administration.

Instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur sauf pour les opérations entre apparentés, qui sont comptabilisées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon les circonstances.

Par la suite, la Société évalue les instruments financiers comme suit :

Les débiteurs (excluant les sommes à recevoir de l'État) et les billets à recevoir sont évalués au coût après amortissement.

Les actions et autres titres de coopératives présentés dans les placements sont évalués au coût car ils ne comportent pas de cours dans un marché actif.

Les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer (excluant les sommes à remettre à l'État), les dividendes et intérêts à payer sur actions privilégiées, les actions privilégiées rachetables et la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement.

Les produits et les charges d'intérêt des actifs et des passifs financiers sont comptabilisés au poste « Frais financiers nets » à l'état des résultats consolidés. Lorsqu'ils sont afférents à la disposition, les gains et les pertes sont comptabilisés au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et à la réévaluation d'actifs ».

Instruments financiers dérivés

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change et les risques liés aux prix d'achat et de vente de certaines marchandises, ainsi que les risques de change et de taux d'intérêt liés à la dette. Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats de change, des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt ainsi que des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises et des devises. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Lorsque la Société documente ses relations de couverture ainsi que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques et démontre qu'elles sont suffisamment efficaces au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture, la comptabilité de couverture est utilisée.

Les instruments financiers dérivés que la Société a choisis de désigner comme éléments de couverture ne sont pas comptabilisés avant leur échéance. Les gains et les pertes auxquels l'élément de couverture donne lieu sont comptabilisés lorsque l'élément couvert influe sur les résultats consolidés. La tranche des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée à titre d'ajustement des revenus ou des dépenses de l'élément couvert connexe. Dans le cas où les instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir les risques liés au prix des marchandises, la tranche des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée à titre d'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert. Les gains et les pertes réalisés sur ces contrats figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

Contrats de change

La Société effectue fréquemment des ventes et des achats de marchandises à l'étranger principalement en devises américaine, japonaise, australienne et en euros. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de taux de change, elle utilise des contrats de change de gré à gré.

Swaps de devises sur la dette

La Société utilise une partie de sa facilité de crédit sous forme d'avances LIBOR et SOFR. Afin de gérer le risque de variation de taux de change de la dette, elle utilise des swaps de devises.

Une relation de couverture est rompue si la couverture cesse d'être efficace et la perte ou le gain généré lors de la cessation de couverture est comptabilisé dans un poste distinct de l'avoir jusqu'à ce que l'opération future se réalise, moment auquel la perte ou le gain est sorti de l'avoir et comptabilisé en tant qu'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert ou enregistré à l'état des résultats consolidés. S'il cesse d'être probable qu'une opération future couverte se réalise ou si l'élément couvert cesse d'exister, tout gain ou perte est comptabilisé à l'état des résultats consolidés.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des éléments de couverture sont évalués à la juste valeur, soit le montant approximatif qui peut être obtenu en règlement de ces instruments aux taux pratiqués sur le marché. Les gains et les pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque exercice sont enregistrés à l'état des résultats consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

2) Principales méthodes comptables

Contrats à terme et swaps sur le prix des marchandises et de devises

La Société effectue fréquemment des ventes et des achats de grains, des ventes de porcs et des achats d'engrais, et utilise des contrats sur les devises afin de couvrir certains risques futurs liés au prix de ces marchandises. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les contrats à terme et les swaps sur le prix des marchandises et de devises. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

Options sur le prix des marchandises et des devises

La Société a également recours à des options pour gérer le risque du prix des marchandises et des devises. Les options confèrent à la Société le droit mais non l'obligation d'exercer à un prix déterminé avant la date d'échéance des options. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les options sur le prix des marchandises et des devises. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

Swaps de taux d'intérêt

Afin de gérer le risque de variation de taux d'intérêt de la dette, la Société utilise des swaps de taux d'intérêt. Elle n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les swaps de taux d'intérêt. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Gains sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt ».

Impôts sur l'excédent (recouvrement)

La Société utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser ses impôts sur l'excédent. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est prise en compte dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur. Une provision pour moins-value est constituée dans la mesure où, selon la direction, il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs ne pourront être réalisés.

Exercice

La Société termine son exercice le dernier samedi d'octobre. Les exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021 comprennent 52 semaines.

Changements de méthodes comptables

Impôts futurs

Le 31 octobre 2021, la Société a adopté les modifications au chapitre 3465 de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Impôts sur les bénéficiaires ». La norme modifiée exige la présentation du montant des actifs et passifs d'impôts futurs relatif à chaque type d'écart temporaire pour chaque période présentée. De plus, selon les modifications, les actifs et passifs d'impôts futurs doivent être classés dans le long terme, ce qui a aussi entraîné la suppression de l'interdiction correspondante d'opérer compensation entre la portion à court terme des soldes d'impôts futurs et le solde d'impôts futurs classé dans le long terme. La Société a adopté le chapitre 3465 de manière rétrospective. Par conséquent, tous les actifs d'impôts futurs et passifs d'impôts futurs au 30 octobre 2021 ont été reclassés dans le long terme.

Avantages sociaux futurs

Le 31 octobre 2021, la Société a adopté par anticipation les modifications au chapitre 3462 de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Avantages sociaux futurs ». La norme modifiée clarifie l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies pour les régimes pour lesquels les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles exigent l'établissement d'une évaluation de capitalisation et enlève l'accommodation permettant l'utilisation d'une évaluation de capitalisation pour les régimes à prestations définies sans exigence d'établir une évaluation de capitalisation.

Par conséquent, en conformité avec les dispositions transitoires incluses dans ces modifications, la Société a utilisé les évaluations de capitalisation les plus récemment achevées et a appliqué une méthode d'extrapolation pour les régimes capitalisés, et a utilisé des évaluations actuarielles établies aux fins de la comptabilisation en conformité avec les nouvelles dispositions du chapitre 3462 pour les régimes non-capitalisés. L'effet cumulatif de l'application des modifications a été comptabilisé en réduction du solde d'ouverture de la réserve au 31 octobre 2021 pour 29 026 \$ et de la participation ne donnant pas le contrôle pour 3 032 \$. Une augmentation de 7 640 \$ du solde de la réserve d'ouverture a également été comptabilisée en raison de l'impact fiscal de cette application. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 29 octobre 2022.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

3) Acquisitions d'entreprises

Au cours de l'exercice 2021, la Société a acquis, par l'entremise d'une de ses filiales de sa Division alimentation, deux entreprises œuvrant dans le secteur de la nourriture pour animaux. Le 16 décembre 2020, la Société a acquis 100 % des actions d'une entreprise pour une contrepartie de 4 469 \$, nette de la trésorerie acquise. Le 22 septembre 2021, par le biais de l'entreprise acquise le 16 décembre 2020, la Société a acquis 100 % des actifs d'une entreprise pour une contrepartie de 650 \$.

La valeur totale des actifs nets acquis ainsi que les contreparties versées pour les deux entreprises se détaillent comme suit :

	Total \$
Actifs nets acquis	
Actifs à court terme	587
Immobilisations corporelles	1 198
Actifs incorporels	1 234
Écart d'acquisition	3 185
Total des actifs acquis	6 204
Passifs à court terme	491
Passif d'impôts futurs à long terme	594
Total des passifs pris en charge	1 085
Total des actifs nets acquis	5 119
Contreparties versées	
Comptant, net de la trésorerie acquise de 182 \$	5 119

4) Ajustements relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle

Le 21 avril 2022, un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 45 % des actions d'une filiale de la Division détail, a exercé son option de vente de 15 % de ses intérêts dans cette filiale pour la somme de 24 580 \$. Cette transaction a généré une diminution de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de 20 008 \$ et une diminution de la réserve de 4 582 \$. Une somme de 1 090 \$ est toujours payable en date du 29 octobre 2022.

Le 30 avril 2021, un nouveau commanditaire a investi la somme de 150 000 \$ dans une filiale de la Société, en échange d'une participation de 5,8 % dans celle-ci. Cette transaction a généré une augmentation de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de 66 007 \$ et une hausse de la réserve de 83 993 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

5) Charges

Les charges comprennent les éléments suivants :

	2022 \$	2021 \$
Coût des ventes, frais de vente et d'administration		
Coût des stocks	6 995 325	6 178 558
Salaires et avantages sociaux	1 036 902	895 954
Crédits d'impôts à la recherche et développement	(1 028)	(942)
Aides gouvernementales créditées aux résultats	(2 112)	(28 756)
Amortissement des immobilisations corporelles	126 004	134 926
Amortissement des actifs incorporels	39 383	38 504
Amortissement des crédits reportés	(1 291)	(15 247)
Autres charges	826 371	737 845
	9 019 554	7 940 842
Frais financiers nets		
Intérêts sur les emprunts bancaires	505	230
Intérêts sur les obligations découlant des contrats de location-acquisition	—	18
Intérêts sur la dette à long terme	72 588	33 966
Intérêts sur les actions privilégiées	3 160	1 261
Intérêts sur revenus reportés	4 556	30
Amortissement des coûts de transaction	5 775	2 706
Intérêts créditeurs	(2 554)	(2 477)
	84 030	35 734

Les aides gouvernementales créditées aux résultats sont composées de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) qui est une subvention sans clause de remboursement destinée à soutenir les entreprises à maintenir les travailleurs en poste par suite de l'écllosion de la pandémie de COVID-19. La Société comptabilise l'aide gouvernementale lorsque les charges correspondantes sont engagées et que le recouvrement est raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale est comptabilisée selon la méthode de la réduction des charges, soit en diminution de la dépense ou de l'actif auquel elle se rapporte. La SSUC est assujettie à un audit du gouvernement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

6) Impôts sur l'excédent (recouvrement)

Les principales composantes des impôts sur l'excédent (recouvrement) comptabilisés à l'état des résultats consolidés se présentent comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Exigibles	10 593	(3 768)
Futurs	(11 259)	(7 370)
Recouvrement d'impôts	(666)	(11 138)

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs s'établissent comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Immobilisations corporelles	(106 593)	(103 928)
Placements	(31 268)	(9 559)
Actifs incorporels	(7 429)	(41 967)
Pertes reportables	31 295	32 600
Provisions et réserves non admissibles fiscalement	22 651	15 375
Avantages sociaux futurs	8 659	1 610
Dépenses de recherche et développement reportées	7 439	—
Autres	8 063	1 896
	(67 183)	(103 973)
Actif d'impôts futurs	10 518	26 557
Passif d'impôts futurs	(77 701)	(130 530)
	(67 183)	(103 973)

Au 29 octobre 2022, des pertes autres qu'en capital s'élevant à 301 025 \$ au fédéral (340 877 \$ au provincial) ont été accumulées dans la Société et certaines filiales pour lesquelles aucun actif d'impôts futurs n'a été comptabilisé. Ces pertes expirent en 2035, 2041 et en 2042.

7) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend un montant de 7 915 \$ (19 010 \$ en 2021) utilisé pour garantir des positions relatives à des instruments financiers dérivés.

8) Débiteurs

	2022 \$	2021 \$
Comptes clients	521 332	506 289
Provisions pour créances douteuses	(18 270)	(11 222)
	503 062	495 067
Sommes à recevoir de l'État	20 834	19 971
	523 896	515 038

Le 23 septembre 2021, une filiale de la Société a renouvelé une entente portant sur une cession de créances d'une portion du portefeuille des débiteurs pour une période de deux ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

9) Stocks

Les stocks se détaillent comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Stocks de la Division alimentation	525 042	496 489
Stocks de la Division agricole	556 193	451 616
Stocks de la Division détail	180 975	213 531
	1 262 210	1 161 636

10) Intérêts dans des partenariats

	2022 \$	2021 \$
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % et 67,7 % de la Division alimentation	28 535	71 789
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % de la Division agricole	197 064	141 612
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % de la Division détail	1 210	1 011
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % dans une entreprise du secteur pétrolier	101 062	84 099
	327 871	298 511
Autre passif	22 451	—
	350 322	298 511

La Société détient des intérêts dans des partenariats dont la quote-part est supérieure à 10 % des résultats de la Société avant la quote-part des résultats des partenariats et des impôts. La Société détient 50 % des parts de ces partenariats dont la valeur comptable enregistrée au poste Autre passif s'élevait à 22 451 \$ au 29 octobre 2022 [valeur comptable de 84 099 \$ en 2021].

Division alimentation

Pour la période se terminant le 29 octobre 2022, un intérêt dans un partenariat détenu par une filiale de la Société a enregistré une quote-part négative supérieure à sa valeur comptable à cette même date. La filiale de la Société s'étant engagée à fournir un soutien financier à cette entité, l'excédent de sa quote-part des pertes sur la valeur comptable du placement de 22 451 \$ a été comptabilisé au poste Autre passif.

Division agricole

Le 18 février 2022, une filiale de la Société a procédé à la vente de 50 % des actions de l'une de ses filiales, portant sa participation à 50 % et générant une perte du contrôle de celle-ci, pour un prix de vente de 8 887 \$. Deux billets à recevoir totalisant 2 000 \$ ont été émis dans le cadre de la transaction, lesquels portent intérêts et sont remboursables d'ici 2032, selon les modalités du contrat.

À la suite de cette transaction, des actifs à court terme de 52 439 \$, des actifs à long terme de 17 962 \$, des passifs à court terme de 44 047 \$ ainsi que des passifs à long terme de 8 167 \$ ont été décomptabilisés. La participation conservée, désormais considérée comme un intérêt dans un partenariat, a été comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Une perte sur la vente des actions et une perte sur réévaluation de la participation résiduelle, d'un total de 413 \$, ont été constatées à titre de Perte nette à la cession et à la réévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

11) Participations dans des entités sous influence notable

	2022 \$	2021 \$
Actions dont le pourcentage de détention varie entre 6,8 % et 47,2 % [6,8 % et 56,8 % en 2021] de la Division alimentation	102 574	103 986
Actions dont le pourcentage de détention varie entre 7,6 % et 46,5 % de la Division agricole	15 594	24 181
Actions dont le pourcentage de détention varie entre 20 % et 40 % de la Division détail	29 928	24 341
	148 096	152 508

Au 29 octobre 2022, la Société ne détient aucune participation dans des entités sous influence notable dont la quote-part dépassait le seuil de 10 % [la Société détenait 15 % des parts d'une entité sous influence notable ayant une valeur comptable s'élevant à 103 341 \$, dont la quote-part dépassait ce seuil au 30 octobre 2021].

Division alimentation

Le 31 décembre 2020, la Société a acquis, par l'entremise d'une de ses filiales, 15 % des actions d'une entreprise œuvrant dans le secteur de la valorisation des sous-produits d'abattage. Cette transaction, d'une valeur de 95 034 \$, a été réglée par l'émission de parts de cette filiale de la Société conférant une participation de 3,04 % dans celle-ci. La transaction a généré une augmentation de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de 32 824 \$ et une hausse de 62 210 \$ de la réserve.

Le 6 juin 2021, la Société a perdu le contrôle de filiales suite à l'achèvement d'une clause prévue aux modalités de la convention entre actionnaires. À la suite de cette transaction, des actifs à court terme de 4 502 \$, des actifs à long terme de 31 728 \$, des passifs à court terme de 4 577 \$, des passifs à long terme de 30 438 \$ et une participation ne donnant pas le contrôle de 1 215 \$ ont été décomptabilisés. Les participations conservées, désormais considérées comme des participations dans des entités sous influence notable, ont été comptabilisées selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, pour un montant créditeur de 287 \$.

Division agricole

Le 1^{er} août 2022, la Société a procédé à la vente de la totalité de ses actions détenues dans une entité sous influence notable pour une contrepartie de 9 600 \$. Cette transaction a engendré un gain de 1 290 \$, lequel a été enregistré au poste Gain net (perte nette) à la cession et à la réévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Le 12 février 2021, la Société a acquis une participation de 46,5 % dans une entreprise œuvrant dans le secteur avicole pour une contrepartie de 6 441 \$.

12) Placements

	2022 \$	2021 \$
Actions et autres titres de coopératives	17 209	14 956
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, sans échéance	32 940	17 282
Billet à recevoir, portant intérêt au taux défini selon les modalités du contrat, soit 8,41 % (5,53 % en 2021), sans échéance	8 205	10 205
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 3 000 \$ et un versement final de 4 000 \$, échéant en octobre 2024	6 583	9 214
Autres billets à recevoir, portant intérêt entre 0 % et 15 %	15 816	22 272
	80 753	73 929
Placements échéant à moins d'un an	10 731	6 099
	70 022	67 830

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

13) Immobilisations corporelles

	2022		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrains	152 687	—	152 687
Pavage	45 436	19 554	25 882
Bâtiments	1 023 443	321 446	701 997
Machinerie et équipement	1 126 451	775 810	350 641
Matériel roulant	60 899	49 580	11 319
Améliorations locatives	21 937	5 538	16 399
Animaux de reproduction	38 128	15 603	22 525
Biens loués en vertu des contrats de location-acquisition			
Bâtiments	2 597	563	2 034
Machinerie et équipement	23 737	991	22 746
	2 495 315	1 189 085	1 306 230
Immobilisations corporelles destinées à la vente			
Court terme			6 061
Long terme			45 883
	2021		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrains	158 647	—	158 647
Pavage	47 292	18 774	28 518
Bâtiments	1 088 779	316 083	772 696
Machinerie et équipement	1 200 028	793 129	406 899
Matériel roulant	62 855	44 393	18 462
Améliorations locatives	21 973	7 826	14 147
Animaux de reproduction	35 689	13 650	22 039
Biens loués en vertu des contrats de location-acquisition			
Bâtiments	2 597	480	2 117
Machinerie et équipement	1 630	1 151	479
	2 619 490	1 195 486	1 424 004
Immobilisations corporelles destinées à la vente			
Court terme			13 246
Long terme			27 128

Dans le cours normal de ses activités, en ayant pour objectif d'optimiser ses emplacements d'affaires, la Société a décidé de mettre en vente des immobilisations corporelles ayant une valeur comptable nette totale de 51 944 \$ [40 374 \$ en 2021]. De ce montant, 6 061 \$ [13 246 \$ en 2021] ont été présentés à titre d'immobilisations destinées à la vente à court terme et 45 883 \$ [27 128 \$ en 2021] à long terme.

Au cours de l'exercice, la Société a bénéficié d'aides gouvernementales supportant des investissements en immobilisations corporelles de 843 \$ [10 553 \$ en 2021]. Ces montants ne sont assujettis à aucune condition particulière après leur obtention.

Les immobilisations corporelles en cours de construction de la Société ne font pas l'objet d'un amortissement. Leur valeur comptable nette s'élève à 41 853 \$ [44 657 \$ en 2021].

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

14) Actifs incorporels

	2022		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Marques de commerce	122 749	16 909	105 840
Listes de clients	258 766	85 528	173 238
Droits d'exclusivité d'approvisionnement	92 833	48 943	43 890
Droits de production	44 922	—	44 922
Logiciels et projets de développement informatique	64 764	35 637	29 127
Support financier	7 717	2 663	5 054
	591 751	189 680	402 071

	2021		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Marques de commerce	124 294	15 835	108 459
Listes de clients	264 753	69 512	195 241
Droits d'exclusivité d'approvisionnement	98 362	43 110	55 252
Droits de production	44 922	—	44 922
Logiciels et projets de développement informatique	61 029	28 293	32 736
Support financier	4 833	1 415	3 418
	598 193	158 165	440 028

La valeur comptable des marques de commerce à durée de vie indéfinie ne faisant pas l'objet d'amortissement est de 94 292 \$ en 2022 et 2021.

Le 22 février 2022, une filiale de la Division alimentation a procédé à la vente de la propriété intellectuelle et certains autres éléments d'actifs intangibles relatifs à des activités de recherche pour une contrepartie de 25 000 \$. La valeur comptable propre à ces actifs étant nulle, un gain du même montant a été comptabilisé à titre de Gain net (perte nette) à la cession et à la réévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Au cours du mois d'octobre 2022, la Société, par le biais de sa Division agricole, a procédé à la vente de droits de production et d'actifs agricoles, d'une valeur comptable de 532 \$, pour une contrepartie au net de 37 746 \$. Un gain de 37 214 \$ a donc été constaté à titre de Gain net (perte nette) à la cession et à la réévaluation d'actifs.

15) Écarts d'acquisition

Pour une deuxième année consécutive, des conditions de marché défavorables ont entraîné des pertes importantes au sein de la Division alimentation.

De ce fait, la Société a établi qu'elle se trouvait en présence d'indicateurs suggérant que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle un écart d'acquisition est rattaché dépasse la juste valeur de celle-ci. Par conséquent, un test de dépréciation de l'écart d'acquisition fondé sur l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie a été effectué.

À la lumière des résultats du test de dépréciation, la Société a déterminé que la juste valeur estimative de l'unité d'exploitation était inférieure à la valeur comptable. En conséquence, une perte de valeur de l'écart d'acquisition de 200 000 \$ a été constatée dans une filiale de la Société. D'autres actifs détenus par la Société ont par le fait même été dévalués, soit 43 629 \$ d'un écart d'acquisition supplémentaire, 1 808 \$ d'actifs incorporels et 2 434 \$ d'immobilisations corporelles. Une perte de valeur totale de 247 871 \$ a donc été enregistrée et présentée à titre de Perte nette à la cession et à la réévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

16) Sortie d'actifs et abandon d'activités

Au cours de l'exercice 2021, ayant comme objectif de diminuer la volatilité de ses activités, la Société a décidé de se retirer de ses activités d'exportation de grains de la Division agricole et, à cet effet, la direction a signé le 29 octobre 2021 une lettre d'engagement avec un courtier visant la vente des infrastructures relatives à ces activités.

Au 29 octobre 2022, ces infrastructures ne faisaient plus l'objet d'un plan de vente actif. Une portion de ces activités ne répondant plus aux critères requis pour être classées comme des actifs destinés à la vente et des passifs relatifs aux actifs destinés à la vente, un reclassement comme détenus et utilisés a été effectué le 1^{er} octobre 2022, et ce, également pour les résultats afférents classés comme activités abandonnées. Dans le cadre du reclassement, la Société a dû procéder à la réévaluation de l'actif à long terme, et a comptabilisé un ajustement de 6 892 \$ à titre de Perte nette à la cession et à la réévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Le 31 août 2022, le conseil d'administration a approuvé l'abandon des activités d'une filiale de la Division agricole, œuvrant dans la commercialisation de grains en Ontario. Les actifs à long terme font l'objet d'un plan de vente actif, impliquant la disposition des infrastructures relatives à ces activités. Les actifs à court terme, les passifs à court terme ainsi que les obligations financières seront encaissés ou réglés dans le cours normal des affaires jusqu'à l'abandon complet des activités. En date du 29 octobre 2022, cette filiale affiche des actifs à court terme de 110 367 \$, des actifs à long terme de 19 281 \$, des passifs à court terme de 86 993 \$ et des passifs à long terme de 43 055 \$.

En conséquence, certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés.

Le tableau suivant présente le détail de la perte nette afférente aux activités abandonnées :

	2022 \$	2021 \$
Produits	680 142	921 883
Charges		
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	734 844	995 001
Frais financiers nets	9 030	6 351
	743 874	1 001 352
Perte d'exploitation	(63 732)	(79 469)
Autres résultats		
Pertes nettes à la cession et à la réévaluation d'actifs	(991)	—
Perte avant impôts	(64 723)	(79 469)

Les impôts recouvrés liés aux activités abandonnées s'établissent à 16 540 \$ en 2022 [15 170 \$ en 2021], ce qui réduit la perte afférente aux activités abandonnées à 48 183 \$ [64 299 \$ en 2021].

17) Emprunts bancaires

Le montant d'emprunts bancaires provient de facilités de crédit à demande de filiales.

Pour l'une des filiales, la facilité de crédit à demande, renouvelable annuellement et autorisée par voie d'emprunts, d'avances, de lettres de crédit et de lettres de garantie, totalise 17 000 \$ jusqu'à concurrence d'un montant global de 6 000 \$ pour les lettres de crédit et les lettres de garantie. Un montant de 16 684 \$ était utilisé au 29 octobre 2022 [aucun montant n'était utilisé au 30 octobre 2021]. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel, soit 5,95 % en 2022 [2,45 % en 2021]. La Société est garante solidairement de la totalité des sommes dues en vertu de cette entente.

18) Crédoeurs et charges à payer

	2022 \$	2021 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	901 048	952 923
Sommes à remettre à l'État	11 260	19 688
Intérêts courus sur la dette à long terme	4 453	1 814
	916 761	974 425

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

19) Obligations découlant des contrats de location-acquisition

	2022 \$	2021 \$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 6,84 %, remboursable par versements mensuels de 505 \$ en capital et intérêts, échéant en octobre 2025	15 977	—
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 6,99 %, remboursable par versements mensuels de 99 \$ en capital et intérêts, échéant en octobre 2025	3 138	—
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 6,55 %, remboursable par versements mensuels de 88 \$ en capital et intérêts, échéant en octobre 2025	2 787	—
	21 902	—
Obligations découlant des contrats de location-acquisition exigibles à moins d'un an	7 025	—
	14 877	—
Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :		
	\$	
2023	7 025	
2024	7 519	
2025	7 358	

20) Dette à long terme

	2022 \$	2021 \$
Facilité de crédit ¹ utilisée par voie d'emprunts sur marge au taux préférentiel de 5,95 % plus un taux variable déterminé par un ratio financier trimestriel et par voie d'avances LIBOR à des taux variant de 7,98 % à 8,38 % au 29 octobre 2022 [sous forme d'avances LIBOR à des taux variant de 4,48 % à 4,50 % en 2021], échéant en juin 2024	858 868	791 988
Facilité de crédit ² d'une filiale, utilisée par voie d'emprunts sur marge en dollars canadiens et américains au taux préférentiel de 5,95 % plus un taux variable déterminé par un ratio financier trimestriel et par voie d'acceptations bancaires au taux de 8,52 % au 29 octobre 2022 [2,71 % en 2021], échéant le 30 octobre 2023	43 564	52 475
Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur certains actifs pour une valeur comptable de 139 537 \$ en 2022 [144 733 \$ en 2021], utilisé par voie d'acceptations bancaires au taux variable CDOR 1 mois, soit 3,74 % plus 2,55 %, soit 6,29 % et sous forme d'emprunts sur marge au taux préférentiel plus 1 %, soit 6,95 % en 2022 [3,45 % en 2021], remboursable par versements trimestriels en capital de 1 034 \$ [625 \$ en 2021] ainsi qu'un versement final de 96 186 \$ le 29 octobre 2023	100 322	82 500
Crédit à terme, garanti par des hypothèques mobilières et immobilières sur la majorité des actifs, comportant deux tranches portant intérêt aux taux fixes de 6,50 % [5,00 % en 2021] pour un notionnel de 60 000 \$ et 4,64 % pour un notionnel de 40 000 \$, remboursables en sept versements annuels en capital de 8 571 \$ et 5 714 \$ à compter du 1 ^{er} novembre 2023	100 000	100 000
Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur l'universalité des biens de cette filiale pour une valeur comptable de 97 680 \$ [110 566 \$ en 2021], portant intérêt à taux fixe de 6 %, remboursable par cinq versements, dont quatre versements trimestriels égaux en capital de 608 \$, plus intérêts, à compter de décembre 2022, ainsi que le remboursement du solde restant le 31 décembre 2023	36 500	36 500

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

20) Dette à long terme [suite]

	2022 \$	2021 \$
Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur l'universalité des biens de cette filiale pour une valeur comptable de 97 680 \$ [110 566 \$ en 2021], à taux fixe de 7 % remboursable par cinq versements, dont quatre versements trimestriels égaux en capital de 50 \$, plus intérêts, à compter de décembre 2022, ainsi que le remboursement du solde restant le 31 décembre 2023	3 000	3 000
Emprunt, portant intérêts à taux fixe de 3,5 % en 2022 [taux variable CDOR 1 mois, soit 0,43 % en 2021], remboursable sur demande	15 147	11 681
Billet à payer d'une filiale, portant intérêt au taux variable de 5,00 % modulable en fonction du taux de la Banque du Canada, échéant en décembre 2022	12 169	—
Billet à payer d'une filiale, sans intérêt et sans modalité de remboursement	6 000	6 000
Billet à payer d'une filiale, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,75 %, soit 3,20 % en 2021, remboursé en janvier 2022	—	7 625
Billet à payer d'une filiale, portant intérêt au taux de 2,45 %, remboursé en décembre 2021	—	7 113
Emprunts hypothécaires d'une filiale, garantis par des hypothèques mobilières et immobilières, sous forme d'acceptations bancaires au taux de 4,18 % et d'un emprunt sur marge portant intérêt au taux préférentiel moins 0,25 %, soit 5,70 % [2,30 % en 2021], échéant de novembre 2022 à juin 2023	5 263	6 265
Emprunt hypothécaire d'une filiale, garanti par une hypothèque sur un bâtiment et un terrain de la filiale pour une valeur comptable de 11 845 \$ en 2021, portant intérêt au taux fixe de 7,76 %, remboursé par anticipation en février 2022	—	3 732
Autres dettes, à des taux variant de 0 % à 5,95 % en 2022 [0 % à 5,00 % en 2021], échéant entre décembre 2022 et janvier 2026 [entre février 2022 et janvier 2026 en 2021]	3 655	4 079
	1 184 488	1 112 958
Coûts de transaction	(2 475)	(4 869)
	1 182 013	1 108 089
Dette à long terme exigible à moins d'un an	46 009	41 434
	1 136 004	1 066 655

- La Société dispose d'une facilité de crédit globale de 1 261 246 \$ en 2022 [1 350 000 \$ en 2021] de crédit rotatif, garantie par des hypothèques mobilières et immobilières sur la majorité des actifs. La Société peut utiliser ce crédit selon les formes suivantes : emprunts sur marge en dollars canadiens [82 021 \$ utilisé en 2022 et 41 202 \$ en 2021] et/ou américains [1 356 \$ US utilisé en 2022 et 634 \$ US en 2021], avances SOFR libellées en dollars américains [563 909 \$ US utilisé en 2022 sous forme d'avances LIBOR et 598 300 \$ US en 2021] et lettres de garantie. Le taux d'intérêt est déterminé à partir d'une grille de taux qui varie en fonction d'un ratio financier calculé trimestriellement sur une base consolidée. Le 29 décembre 2021, la Société a conclu un amendement à sa facilité de crédit, ayant pour effet d'alléger temporairement certaines modalités financières relatives à celle-ci. Le taux pondéré au 29 octobre 2022 est de 8,38 % [4,56 % au 30 octobre 2021]. Le 27 janvier 2023, la Société a renouvelé son entente de facilité de crédit globale pour une année supplémentaire, réduisant son tirage maximal à 1 100 000 \$.
- Une filiale de la Société dispose d'une facilité de crédit rotatif de 105 000 \$ en 2022 et 2021. La Société peut utiliser ce crédit selon les formes suivantes : emprunts sur marge en dollars canadiens [6 979 \$ utilisé en 2022 et 7 015 \$ utilisé en 2021] et/ou américains [505 \$ US utilisé en 2022 et 365 \$ US utilisé en 2021], acceptations bancaires [36 000 \$ utilisé en 2022 et 10 000 \$ utilisé en 2021], avances SOFR [27 800 \$ US utilisé en 2021] sous forme de LIBOR libellées en dollars américains] et lettres de crédit. Le taux d'intérêt est déterminé à partir d'une grille de taux qui varie en fonction d'un ratio financier calculé trimestriellement sur une base consolidée. Sous la même convention de crédit, la Société dispose d'un crédit à terme de 20 000 \$ pouvant être utilisé par l'émission de lettres de crédit. Cette facilité de crédit est sujette au respect de certains ratios financiers calculés sur la base des états financiers statutaires de la filiale de la Société. Certaines dispenses ont été obtenues avant la fin d'exercice et, le 6 mai 2022, la Société a conclu un amendement à sa facilité de crédit ayant pour effet de remédier à certains défauts observés en cours d'exercice. Le taux pondéré au 29 octobre 2022 est de 8,69 % [2,65 % au 30 octobre 2021].

La dette à long terme de la Société est sujette au respect de certains ratios financiers calculés sur la base des états financiers consolidés de la Société. En date du 29 octobre 2022, la Société respecte ces ratios financiers.

Les remboursements de capital exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit : 2023 – 47 774 \$; 2024 – 1 050 329 \$; 2025 – 14 859 \$; 2026 – 14 384 \$; 2027 et suivants – 57 142 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

21) Crédit reporté

Le 8 février 2022, une filiale de la Société a pris part à des transactions de crédit-bail pour une contrepartie totale de 58 500 \$. L'excédent du gain résultant de la vente sur la valeur actualisée des paiements minimums exigibles sur la durée du bail, s'élevant à 30 188 \$, est comptabilisée à titre de Gain net (perte nette) à la cession et à la réévaluation d'actifs et la différence de 7 974 \$ est reportée et amortie, en proportion des loyers, sur la durée du bail. En date du 29 octobre 2022, le solde de crédit reporté propre à ces transactions se chiffre à 5 681 \$ [1 291 \$ en 2021].

22) Avantages sociaux futurs

La Société évalue ses obligations au titre des régimes à prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de chaque exercice.

Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite aux fins de la capitalisation ont été effectuées en date du 29 octobre 2022 pour trois régimes, du 31 décembre 2021 pour deux régimes, du 1^{er} janvier 2020 pour deux régimes, et du 31 décembre 2019 pour deux régimes. Les prochaines évaluations actuarielles doivent être effectuées en date du 31 décembre 2022 pour deux régimes, du 1^{er} janvier 2023 pour deux régimes, du 31 décembre 2024 pour deux régimes et en date du 29 octobre 2025 pour trois régimes.

Les évaluations actuarielles les plus récentes pour les avantages complémentaires de retraite ont été effectuées le 29 octobre 2022 pour deux régimes, le 30 juin 2022 pour un régime et le 31 mars 2020 pour deux régimes. Les prochaines évaluations actuarielles doivent être effectuées en date du 31 mars 2023, du 31 mars 2025 et du 31 octobre 2025.

Les informations relatives aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires se présentent comme suit :

	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
2022			
Obligations au titre des prestations définies	238 030	26 697	264 727
Juste valeur des actifs des régimes	228 004	—	228 004
Passif net au titre des prestations définies	(10 026)	(26 697)	(36 723)
	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
2021			
Obligations au titre des prestations définies	225 305	27 506	252 811
Juste valeur des actifs des régimes	244 811	—	244 811
Actif (passif) net au titre des prestations définies	19 506	(27 506)	(8 000)

L'actif et le passif net au titre des prestations définies sont présentés comme suit au bilan consolidé de la Société :

	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
2022			
Actif au titre des prestations définies	35 575	—	35 575
Passif au titre des prestations définies	(45 601)	(26 697)	(72 298)
Passif net au titre des prestations définies	(10 026)	(26 697)	(36 723)
	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
2021			
Actif au titre des prestations définies	71 273	—	71 273
Passif au titre des prestations définies	(51 767)	(27 506)	(79 273)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	19 506	(27 506)	(8 000)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

22) Avantages sociaux futurs

Le coût des régimes de retraite à prestations définies se compose de ce qui suit :

	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
2022			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 685	2 629	8 314
Coût (revenu) financier	(1 056)	1 204	148
Réévaluations et autres éléments	13 226	(10 951)	2 275
Coût (revenu) des avantages sociaux futurs	17 855	(7 118)	10 737
2021			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 560	1 710	7 270
Coût financier	494	1 237	1 731
Réévaluations et autres éléments	(28 142)	402	(27 740)
Coût (revenu) des avantages sociaux futurs	(22 088)	3 349	(18 739)

23) Capital social

[Les montants présentés dans le descriptif du capital social sont exprimés en dollars.]

Le capital social de la Société est variable et illimité quant au nombre d'actions qui peuvent être émises, et les privilèges, restrictions et conditions y afférents sont déterminés par le conseil d'administration. Le capital social se compose de ce qui suit :

Actions privilégiées

Actions privilégiées de classe A, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles sont émises lors de la conversion des actions ordinaires souscrites par un sociétaire qui ne remplit pas les obligations de son contrat avec la Société ou lorsque les obligations du contrat ne sont pas renouvelées.

Actions privilégiées d'investissement

Actions privilégiées d'investissement Série 1 – FSTQ, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 2 – CRCD, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 3 – ESSOR, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 4 – FONDACTION, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 5 – FSTQ, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 6 – 2017, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1^{er} juin 2020. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

23) Capital social

Actions privilégiées d'investissement [suite]

Actions privilégiées d'investissement Série 7 – 2019, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1^{er} novembre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 8 – 2020, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration à compter du 1^{er} octobre 2023. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif

Actions privilégiées, d'une valeur nominale de 10 \$, émises en vertu du Régime d'investissement coopératif à des employés de la Société, portant intérêt à un taux fixé par le conseil d'administration. Elles sont rachetables à leur valeur nominale, sur décision du conseil d'administration à compter de la cinquième année suivant celle de l'émission.

Actions ordinaires

Actions ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de 25 \$. Leur détention est une condition préalable à la qualification de sociétaire et au droit de vote. Elles sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe AA, d'une valeur nominale de 25 \$. Leur détention est une condition préalable à la qualification de sociétaire de la section filière porcine et au droit de vote. Elles sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe B-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe B-1 s'il y a des actions ordinaires en circulation de classe D-1. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe D-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe P-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. La date de rachat devra également correspondre à celle des actions ordinaires de classe D-1 émises au cours de la même année. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe P-2, Séries 1 à 284 d'une valeur nominale de 25 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe P-2 s'il y a des actions ordinaires en circulation autres que des actions ordinaires de classe B-1, D-1 ou P-1. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de dividende sur actions ordinaires de classe AA.

Actions ordinaires de classe P-100, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de dividende déterminé discrétionnaire.

Actions ordinaires de classe P-200, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe MEMBRES AUXILIAIRES, d'une valeur nominale de 25 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

23) Capital social

À la fin de l'exercice, les actions émises et payées étaient réparties comme suit :

	Nombre		Montant	
	2022	2021	2022	2021
			\$	\$
Actions privilégiées				
Classe A	436 318	378 511	437	379
Actions d'investissement Série 1 – FSTQ	500 000	500 000	50 000	50 000
Actions d'investissement Série 2 – CRCD	500 000	500 000	50 000	50 000
Actions d'investissement Série 3 – ESSOR	50 000	50 000	5 000	5 000
Actions d'investissement Série 4 – FONDACTION	250 000	250 000	25 000	25 000
Actions d'investissement Série 5 – FSTQ	250 000	250 000	25 000	25 000
Actions d'investissement Série 6 – 2017	2 000 000	2 000 000	200 000	200 000
Actions d'investissement Série 7 – 2019	3 000 000	3 000 000	300 000	300 000
Actions d'investissement Série 8 – 2020	1 500 000	1 500 000	150 000	150 000
Régime d'investissement coopératif				
Série 2016, rachetables à compter de 2022, 3,5 %	—	633 567	—	6 336
Série 2017, rachetables à compter de 2023, 3,5 %	709 610	710 610	7 096	7 106
Série 2018, rachetables à compter de 2024, 3,75 %	762 255	763 255	7 622	7 632
Série 2019, rachetables à compter de 2025, 3,5 %	805 234	806 234	8 052	8 062
Série 2020, rachetables à compter de 2026, 3,5 %	985 530	986 530	9 855	9 865
Série 2021, rachetables à compter de 2027, 4,0 %	1 002 954	—	10 030	—
	12 751 901	12 328 707	848 092	844 380
Coûts de transaction	—	—	(7 302)	(7 302)
	12 751 901	12 328 707	840 790	837 078
Actions privilégiées présentées à titre de passif financier	(709 610)	(633 567)	(7 096)	(6 336)
	12 042 291	11 695 140	833 694	830 742
Actions ordinaires				
Classe A	30 742	31 278	769	782
Classe AA	2 680	2 730	67	68
Classe B-1	42 321 752	42 387 600	42 322	42 388
Classe D-1	243 224 888	243 312 568	243 224	243 312
Classe P-1	4 788 356	4 820 947	4 788	4 821
Classe P-2	262	267	7	7
Classe P-100	22 781 225	23 002 032	22 781	23 002
Classe P-200	4 737 281	4 912 561	4 737	4 913
MEMBRES AUXILIAIRES	510	500	13	13
	317 887 696	318 470 483	318 708	319 306
	329 929 987	330 165 623	1 152 402	1 150 048

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

23) Capital social

Les opérations de l'exercice se détaillent comme suit :

	Nombre		Montant	
	2022	2021	2022	2021
			\$	\$
Actions privilégiées				
Solde au début de l'exercice	12 328 707	11 968 432	837 078	833 652
Émission :				
Régime d'investissement coopératif Série 2021 [Série 2020 en 2021]	1 002 954	986 530	10 030	9 865
Coûts de transaction	—	—	—	(91)
	1 002 954	986 530	10 030	9 774
Transfert :				
Classe A	57 807	35 564	58	36
Rachat :				
Classe A	—	(26 004)	—	(26)
Régime d'investissement coopératif Série 2015	—	(635 715)	—	(6 357)
Régime d'investissement coopératif Série 2016	(633 567)	(100)	(6 336)	(1)
Régime d'investissement coopératif Série 2017	(1 000)	—	(10)	—
Régime d'investissement coopératif Série 2018	(1 000)	—	(10)	—
Régime d'investissement coopératif Série 2019	(1 000)	—	(10)	—
Régime d'investissement coopératif Série 2020	(1 000)	—	(10)	—
	(637 567)	(661 819)	(6 376)	(6 384)
	12 751 901	12 328 707	840 790	837 078
Régime d'investissement coopératif, rachetable à moins d'un an, Série 2016 [Série 2015 en 2021]	(709 610)	(633 567)	(7 096)	(6 336)
Solde à la fin de l'exercice	12 042 291	11 695 140	833 694	830 742
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	318 470 483	335 643 171	319 306	336 484
Émission :				
Classe A	656	802	16	20
Classe AA	20	170	1	5
Classe D-1	—	13	—	—
Classe P-2	2	17	—	—
Classe P-200	—	3 871 392	—	3 871
MEMBRES AUXILIAIRES	10	20	—	1
	688	3 872 414	17	3 897
Transfert :				
Classe B-1	(37 391)	(8 535)	(37)	(9)
Classe D-1	(20 416)	(27 029)	(21)	(27)
	(57 807)	(35 564)	(58)	(36)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

23) Capital social

Actions ordinaires [suite]

	Nombre		Montant	
	2022	2021	2022	2021
			\$	\$
Ajustements de consolidation :				
Classe AA	—	(20)	—	(1)
Classe B-1	—	(23 364)	—	(23)
Classe D-1	—	(101 245)	—	(101)
Classe P-1	—	(162 242)	—	(162)
Classe P-2	—	(2)	—	—
Classe P-100	(31 383)	(601 959)	(31)	(602)
Classe P-200	(152 657)	(124 975)	(153)	(124)
	(184 040)	(1 013 807)	(184)	(1 013)
Rachat :				
Classe A	(1 192)	(1 264)	(29)	(32)
Classe AA	(70)	—	(2)	—
Classe B-1	(28 457)	(6 355)	(29)	(6)
Classe D-1	(67 264)	(19 987 971)	(67)	(19 988)
Classe P-1	(32 591)	—	(33)	—
Classe P-2	(7)	—	—	—
Classe P-100	(189 424)	—	(190)	—
Classe P-200	(22 623)	(141)	(23)	—
	(341 628)	(19 995 731)	(373)	(20 026)
Solde à la fin de l'exercice	317 887 696	318 470 483	318 708	319 306

Le 2 septembre 2021, le conseil d'administration a résolu de procéder à une émission d'actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif, Série 2021, en date du 30 novembre 2021, en vertu de laquelle 1 029 540 actions privilégiées ont été émises pour une contrepartie au comptant de 10 030 \$. Le 2 septembre 2021, ils ont également résolu de racheter, à compter du 30 novembre 2021, 633 567 actions privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, Série 2016, pour une contrepartie au comptant de 6 336 \$.

Le 1^{er} septembre 2022, le conseil d'administration a résolu de procéder à une émission d'actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif, Série 2022, en date du 30 novembre 2022, en vertu de laquelle 890 677 actions privilégiées ont été émises pour une contrepartie au comptant de 8 907 \$. Le 1^{er} septembre 2022, ils ont également résolu de racheter, à compter du 30 novembre 2022, 709 610 actions privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, Série 2017, pour une contrepartie au comptant de 7 096 \$.

Le 30 novembre 2022, le conseil d'administration de la Société a approuvé la création d'une nouvelle série d'actions privilégiées d'investissement (les « Actions d'investissement Série 9 – 2022 »). Ces actions ont une valeur nominale de 100 \$, ne comportent pas de droit de vote et sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration dès leur émission. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Les dividendes relatifs à l'exercice 2022 sur les actions privilégiées d'investissement ont été déclarés en date du 30 novembre 2022 sous forme d'émission d'actions privilégiées Série 9 – 2022 d'une valeur de 61 770 \$ ainsi que sous forme d'un paiement comptant d'une valeur de 7 500 \$. Un montant de 4 036 \$ relatif à l'exercice 2021 était présenté à titre de Dividendes et intérêts à payer sur actions privilégiées au 30 octobre 2021.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

24) Engagements et éventualités

a) Contrats reliés aux opérations

La Société loue des bâtiments et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation à long terme. Les engagements minimums futurs de la Société pour ces contrats s'établissent à 205 148 \$ et se répartissent comme suit pour les prochains exercices : 2023 – 48 436 \$; 2024 – 39 349 \$; 2025 – 29 015 \$; 2026 – 22 341 \$; 2027 et suivants – 66 007 \$.

La Société a également pris des engagements à l'égard d'équipements informatiques et de logiciels. Les engagements minimums futurs de la Société pour ces contrats s'établissent à 30 990 \$ et se répartissent comme suit pour les prochains exercices : 2023 – 11 776 \$; 2024 – 9 904 \$; 2025 – 3 102 \$; 2026 – 3 343 \$; 2027 – 2 865 \$.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société s'engage auprès de fournisseurs à des fins d'approvisionnement. Les engagements de la Société pour ces contrats ne dépassent pas une durée d'un an.

b) Rachat des parts des actionnaires sans contrôle

Division alimentation

Un actionnaire sans contrôle d'une des filiales de la Société, détenant 5,8 % des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 30 avril 2028, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la filiale de la Société, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou de transmettre cette obligation à ses commanditaires. La Société est ultimement responsable de la totalité du rachat des parts en cas de refus des autres commanditaires. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat.

Un autre actionnaire sans contrôle d'une des filiales de la Société, détenant 2,9 % des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 31 décembre 2027, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la Société, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat.

Un groupe d'actionnaires sans contrôle d'une des filiales de la Société, détenant 2,6 % des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 31 décembre 2023, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la Société, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de quatre tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat. De plus, ce même groupe d'actionnaires sans contrôle bénéficie d'une option d'échange de ses actions dans un partenariat contre des parts de la filiale de la Société. Les parts ainsi acquises dans la filiale de la Société font également l'objet d'une option de vente, avec les mêmes modalités de rachat, effective à compter du septième anniversaire de leur émission.

Un autre groupe d'actionnaires sans contrôle d'une des filiales de la Société, détenant 4,6 % des parts de cette filiale, bénéficie d'une option de vente de la totalité ou de 50 % de ses parts à la Société, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. Dans le cas où une option d'exercice partiel est levée, le rachat des parts résiduelles pourra être exercé à compter du cinquième anniversaire de la date du premier avis d'exercice partiel des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de deux tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat, et ce, si les options sont exercées le ou avant le 30 octobre 2026, alors qu'elles le seront en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, si les options sont exercées après le 30 octobre 2026.

Division agricole

Un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 12,5 % des actions d'une filiale, bénéficie d'une option de vente de la totalité de ses actions à la Société, et ce, jusqu'à la date d'expiration de l'option, soit le 4 juillet 2023. La Société est dans l'obligation de racheter les actions au moment de l'exercice de l'option ou de procéder au rachat lors de l'extinction de l'option, soit le 4 juillet 2023. Le prix de rachat est fonction de la valeur de la filiale, et comporte un prix plancher.

Division détail

Un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 30 % des actions d'une filiale, bénéficie, après la fin de l'exercice se terminant en 2026, d'une option de vente de la totalité ou d'une portion de ses intérêts à la Société par l'entremise d'une filiale. Dans le cas où une option d'exercice partiel est levée, le rachat des intérêts résiduels pourra s'exercer sur plusieurs exercices jusqu'à concurrence de trois fois.

La Société, par l'entremise de sa filiale, bénéficie d'une option d'achat de la totalité ou d'une portion des intérêts à compter du 31 octobre 2026, selon les modalités du contrat.

c) Réclamations et litiges

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes et l'issue des causes individuelles est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

25) Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser un tiers pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à des garanties, à des pertes ou à des endommagements de biens et à des réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services.

Contrats de cautionnement

La Société s'est engagée, par voie de lettres de confort auprès d'institutions financières à l'égard de cautionnements à des partenariats ainsi qu'à des tiers. Le solde de ces montants dus au 29 octobre 2022 s'élève à 63 926 \$ [76 787 \$ en 2021]. L'engagement de la Société à l'égard de ces contrats de cautionnement se limite au rachat de stocks.

26) Instruments financiers

a) Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, la Société fait appel à divers instruments financiers dérivés tels que des contrats de change, des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises et des devises afin de minimiser les risques découlant des fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. Ces instruments ne sont utilisés qu'à des fins de gestion des risques.

Instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée

Contrats de change

Le tableau suivant présente les montants relatifs à des contrats de change s'étalant sur des périodes n'excédant pas un an :

Type	Pays	Notionnel en devises	Taux de change moyen	
			2022	2021
Vente	États-Unis	112 000 \$ US [140 600 \$ US en 2021]	1,3493	1,2414
Vente	Japon	4 233 771 ¥ [2 323 010 ¥ en 2021]	0,009410	0,011139
Vente	Australie	1 438 \$ A [2 499 \$ A en 2021]	0,8751	0,9237

Swaps de devises sur la dette

Afin de gérer les risques liés à la variation du taux de change, la Société utilise des instruments financiers dérivés pour fixer en dollars canadiens les versements sur les dettes libellées en dollars américains. Au 29 octobre 2022, une dette d'une valeur de 563 919 \$ US [598 300 \$ US en 2021] a ainsi fait l'objet d'une relation de couverture par le biais d'ententes de devises sur la dette. Ces instruments financiers permettent de couvrir l'impact de la variation du taux de change de cette dette sur un équivalent en dollars canadiens de 775 000 \$ [750 000 \$ en 2021].

Instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée

Contrats à terme, options et swaps sur le prix des marchandises et de devises

La Société a conclu des contrats à terme d'achat et de vente fixant le prix de divers grains avec ses fournisseurs et ses clients. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

	2022		2021	
	Notionnel \$	Gain \$	Notionnel \$	Gain (perte) \$
Contrats de vente	199 421	1 830	443 715	(14 357)
Contrats d'achat	123 813	13 011	307 734	22 253
Position nette – Vente	75 608	14 841	135 981	7 896

La Société a également conclu, avec des institutions financières et sur les marchés, des contrats à terme et des swaps sur le prix de divers grains et de devises, aux fins de la gestion du risque de fluctuation du coût des grains. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

	2022		2021	
	Notionnel \$	Gain (perte) \$	Notionnel \$	Gain (perte) \$
Swaps et contrats de vente de commodités	144 804	(1 804)	248 010	(15 425)
Contrats d'achat de commodités	26 988	(358)	38 124	466
Contrats de vente de devises	163 661	(4 203)	283 524	3 299
Contrats d'achat de devises	5 931	24	7 449	(56)
Position nette – Vente	275 546	(6 341)	485 961	(11 716)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

26) Instruments financiers

a) Instruments financiers dérivés [suite]

La Société a conclu des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises et de devises pour couvrir les risques relatifs aux fluctuations de prix du porc, de l'engrais et des matériaux de construction et les risques de change relatifs aux ventes à l'étranger. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

	2022		2021	
	Notionnel \$	Gain (perte) \$	Notionnel \$	Gain (perte) \$
Swaps et contrats de vente de commodités	94 918	(1 346)	90 667	(2 588)
Contrats d'achat de commodités	45 209	3 636	20 431	1 750
Contrats de vente de devises	835 822	(16 591)	203 990	4 991
Contrats d'achat de devises	198 118	4 416	148 079	(1 634)
Position nette – Vente	687 413	(9 885)	126 147	2 519

La Société n'a pas conclu d'options sur le prix du porc et des devises aux fins de la gestion du risque de fluctuation du prix en 2022. La Société avait comptabilisé un gain de 905 \$ à l'état des résultats consolidés en 2021. La juste valeur de ces options augmentait les passifs financiers de 1 633 \$ en 2021.

Les tableaux ci-dessus présentent les montants des notionnels des instruments financiers dérivés. Ces montants correspondent au montant contractuel utilisé à titre de référence pour le calcul du montant des paiements. Les montants des notionnels ne sont en général pas échangés par les contreparties et ne reflètent pas l'exposition de la Société en cas de défaut.

Swaps de taux d'intérêt

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés pour fixer les taux d'intérêt originalement variables en taux d'intérêt fixes. Au 29 octobre 2022, un swap de taux d'intérêt en vertu duquel la Société reçoit des intérêts au taux variable CDOR 1 mois, soit 4,15 % en 2022 [0,43 % en 2021], sur un notionnel de 75 000 \$ [500 000 \$ en 2021] est en vigueur. La Société paie des intérêts à taux fixe de 3,28 % [1,69 % à 1,98 % en 2021]. Ce swap prévoit le règlement mensuel au net des intérêts reçus et payés. Ce swap vient à échéance en août 2027 [d'avril 2026 à mai 2027 en 2021].

Un gain de 22 293 \$ [26 280 \$ en 2021] a été comptabilisé à titre de Gains sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt dans l'état des résultats consolidés.

b) Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants estimatifs que la Société devrait recevoir (ou payer) pour mettre fin aux contrats ouverts à la fin de l'exercice. Les cours obtenus des banquiers de la Société sont comparés aux cours affichés par les marchés financiers à leur fermeture.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est la suivante :

	2022 \$	2021 \$
Dérivés		
Contrats à terme, options et swaps, sur le prix des marchandises et de devises – actif	28 213	32 834
Contrats à terme, options et swaps, sur le prix des marchandises et de devises – passif	(29 598)	(35 768)
Swaps de taux d'intérêt – actif	1 281	2 865
	(104)	(69)

Aucun montant n'a été comptabilisé, relativement à l'inefficacité des relations de couverture, dans l'état des résultats consolidés pour les exercices 2022 et 2021 relativement aux contrats de change, aux swaps de devises désignés et aux swaps de devises sur la dette.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

26) Instruments financiers

c) Nature et ampleur des risques relatifs aux instruments financiers et gestion de ces risques

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte pour la Société une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit pour la Société correspond à la valeur comptable des instruments financiers suivants :

Comptes clients et billets à recevoir

Dans le cours normal de ses affaires, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Afin de se prémunir contre les pertes financières reliées au crédit accordé, la Société a une politique déterminant les conditions de crédit pour les diverses sphères d'activités. Les limites de crédit sont établies spécifiquement par secteur et par client et elles sont revues périodiquement. La Société établit la provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. De plus, la Société détient des sûretés pouvant lui accorder un recours en cas de défaut, sur des actifs et placements de certains clients. La Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des comptes clients et des billets à recevoir est minime, en raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité.

Dérivés

Le risque de crédit afférent aux instruments financiers dérivés est limité aux gains non matérialisés, le cas échéant. La Société est susceptible de subir des pertes si les parties sont en défaut d'exécution des engagements liés à ces instruments. Toutefois, la Société estime que le risque de telles inexécutions est faible, compte tenu qu'elle ne traite qu'avec des institutions financières hautement cotées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à s'acquitter de ses engagements liés à ses passifs financiers.

La Société gère ce risque en établissant des prévisions financières détaillées ainsi qu'en élaborant un plan stratégique des acquisitions à long terme. La gestion de la trésorerie à un niveau consolidé requiert une surveillance constante des rentrées et des sorties de fonds prévues à partir de projections de la situation financière consolidée de la Société. Le risque de liquidité est évalué en fonction des volatilités historiques, des besoins saisonniers, des obligations financières à court terme et des engagements de la dette à long terme.

Risque de marché

Risque de change

La Société effectue fréquemment des ventes et des achats à l'étranger. La politique de la Société est de préserver le coût d'achat et le prix de vente de ses activités commerciales en couvrant ses positions au moyen d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de taux de change, elle utilise des contrats de change de gré à gré, des swaps de devises et des options sur le prix des devises.

Les principaux risques de change de la Société sont couverts par une trésorerie centralisée. Les risques de change sont gérés conformément à la politique de gestion du risque de change. L'objectif visé par la politique est de protéger les profits d'exploitation de la Société en éliminant l'exposition à la fluctuation de change. La politique en matière de change interdit toute opération à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt afférent aux actifs et passifs financiers découle des variations des taux d'intérêt que la Société pourrait subir. La Société estime que les billets à recevoir, les emprunts bancaires et les obligations découlant de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables présentent un risque de flux de trésorerie compte tenu que la Société pourrait subir les incidences négatives en cas de variation des taux d'intérêt.

La gestion de la trésorerie centralisée vise à appairer et à orchestrer la combinaison appropriée de dettes à intérêt fixe et à intérêt variable pour minimiser l'impact de la fluctuation des taux d'intérêt. De plus, afin de protéger sa dette à long terme contre les risques découlant des variations de taux d'intérêt, elle utilise des swaps de taux d'intérêt.

Autres risques de prix

Risques associés à la volatilité des prix des marchandises

Les prix des intrants dépendent de plusieurs facteurs externes à la Société. L'extrême volatilité des prix résulte de l'évolution constante des marchés d'approvisionnement. La politique de la Société est de préserver le coût d'achat et le prix de vente de ses activités commerciales en couvrant ses positions au moyen d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de prix de ces marchandises, elle utilise des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

27) Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses affaires, la Société effectue des transactions avec ses partenaires. Ces transactions, mesurées à leur valeur d'échange, se résument comme suit :

	2022 \$	2021 \$
État des résultats consolidés		
Produits	1 533 985	850 350
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	406 989	275 570
Résultats des placements	1 658	1 752
	2022 \$	2021 \$
Bilan consolidé		
Actif		
Débiteurs	82 922	42 094
Instruments financiers dérivés	405	571
Placements	38 498	45 870
Passif		
Créditeurs et charges à payer	17 760	18 318
Revenus reportés	156 743	141 566
Instruments financiers dérivés	115	157
Billet à payer d'une filiale, ne portant pas intérêt et sans modalité de remboursement	6 000	6 000

Les placements avec les partenaires se détaillent comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Billets à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable sur demande	14 644	15 635
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 3 000 \$ et un versement final de 4 000 \$, échéant en octobre 2024	6 583	9 214
Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 15 %, sans modalité de remboursement	5 171	8 421
Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 5 %, sans modalité de remboursement	500	1 000
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable selon les modalités du contrat	1 000	1 000
Billet à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %	600	600
Actions privilégiées	10 000	10 000
	38 498	45 870

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 29 octobre 2022 et 30 octobre 2021

27) Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses affaires, la Société effectue des transactions avec ses entités sous influence notable. Ces transactions, mesurées à leur valeur d'échange, se résument comme suit :

	2022 \$	2021 \$
État des résultats consolidés		
Produits	194 924	318 669
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	457 289	411 223
	2022 \$	2021 \$
Bilan consolidé		
Actif		
Débiteurs	8 587	11 645
Billet à recevoir, portant intérêt au taux défini selon les modalités du contrat, remboursable sur demande	8 205	10 205
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, sans modalité de remboursement	9 341	2
Passif		
Créditeurs et charges à payer	31 554	19 409
Revenus reportés	—	1 640
Instruments financiers dérivés	3	—

28) Événement postérieur à la date du bilan

Le 15 novembre 2022, un groupe d'actionnaires sans contrôle a exercé son option visant l'échange de ses actions dans un partenariat contre des parts d'une filiale de la Société, ce qui engendrera une diminution de la participation de la Société dans cette filiale. En conséquence, le contrôle sur ce partenariat sera modifié et celui-ci sera désormais comptabilisé en tant que filiale.

Rétrospective financière – Non auditée

	2022	2021	2020	2019	2018
Exploitation					
<i>[en milliers de dollars]</i>					
Produits	8 876 043 \$	7 925 637 \$	7 259 446 \$	6 697 484 \$	6 461 345 \$
Frais financiers nets	84 030	35 734	53 796	47 629	22 601
Amortissements (excluant les coûts de transaction)	164 096	158 183	168 511	128 073	93 368
Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent et activités abandonnées	(289 362)	42 839	211 124	69 231	210 725
Ristournes	—	—	29 200	17 600	42 400
Impôts sur l'excédent (recouvrement)	(666)	(11 138)	30 850	13 149	32 914
Excédent net (perte nette) attribuable aux membres de la Société	(278 379)	(4 292)	117 664	38 447	115 614
Excédent avant ristournes, impôts sur l'excédent, activités abandonnées, frais financiers bruts, amortissements et gains nets (pertes nettes)	96 945	218 993	470 071	254 116	312 894
Situation financière					
<i>[en milliers de dollars]</i>					
Fonds de roulement	579 177 \$	577 715 \$	639 904 \$	395 499 \$	549 942 \$
Immobilisations corporelles, valeur comptable nette	1 358 174	1 464 378	1 567 259	1 215 381	1 020 130
Total de l'actif	4 577 368	4 969 460	4 728 182	3 880 159	3 261 469
Actions privilégiées et avoir de la Société	1 733 516	2 099 983	2 032 586	1 780 586	1 480 827
Ratios financiers					
Ratio du fonds de roulement	1,4	1,4	1,6	1,3	1,6
Couverture des intérêts*	(2,4)	2,2	4,9	2,5	10,3
Ratio d'endettement	41:59	35:65	38:62	33:67	31:69
Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent (recouvrement) et activités abandonnées*/produits	(3,3 %)	0,5 %	2,9 %	1,0 %	3,3 %
Réserve et surplus d'apport/actions privilégiées et avoir de la Société	33,1 %	44,9 %	42,4 %	44,0 %	53,4 %
Actions privilégiées et avoir de la Société/total de l'actif	37,9 %	42,3 %	43,0 %	45,9 %	45,4 %
Nombre d'employés					
	15 930	15 850	16 150	15 360	14 020

* Aux fins des calculs des ratios, les participations ne donnant pas le contrôle sont incluses dans l'excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent.

Coopératives affiliées

Agiska Coopérative
Saint-Hyacinthe

Agriscar Coopérative
Trois-Pistoles

**Agro Co-operative
Assoc Ltd**
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)

**Antigonish Farm
& Garden Co-op**
Antigonish
(Nouvelle-Écosse)

**Atlantic Co-operative
Country Stores Moncton**
(Nouveau-Brunswick)

Avantis Coopérative
Sainte-Marie

La Coop Chambord
Chambord

**Citadelle, coopérative
de producteurs de sirop
d'érable**
Plessisville

Covris Coopérative
Baie-du-Fèbvre

**La Coop Dupuy et
Sainte-Jeanne d'Arc**
Dupuy

**Eastern Farmers Co-op
Society**
Mount Pearl (Terre-Neuve)

**Fermes du Nord
Coopérative**
Mont-Tremblant

**Filière porcine
coopérative**
Montréal

La Coop Gracefield
Gracefield

**Magasin Co-op de
Havre-aux-Maisons**
Havre-aux-Maisons

**Co-op Home & Farm
Supply Fredericton**
(Nouveau-Brunswick)

**Kensington Co-operative
Association Limited**
Kensington
(Île-du-Prince-Édouard)

La Coop La Patrie
La Patrie

**Société coopérative de
Lamèque Ltée**
Lamèque
(Nouveau-Brunswick)

Nutrinor coopérative
Saint-Bruno-
Lac-Saint-Jean

Novago Coopérative
Joliette

**O'Leary Farmers Co-op
Assn.**
O'Leary
(Île-du-Prince-Édouard)

**Magasin CO-OP de
Plessisville**
Plessisville

La Coop Purdel
Rimouski

**Scotian Gold
Co-operative Limited**
Coldbrook
(Nouvelle-Écosse)

**South Eastern Farmers
Co-op**
Moncton
(Nouveau-Brunswick)

La Coop Squatec
Squatec

**La Coop Saint-Adrien-
d'Irlande**
Saint-Adrien-d'Irlande

**La Fromagerie
coopérative
Saint-Albert inc.**
Saint-Albert (Ontario)

**La Coop
Saint-Côme-Linière**
Saint-Côme-Linière

La Coop Sainte-Justine
Sainte-Justine

La Coop Sainte-Marthe
Sainte-Marthe

**Magasin CO-OP de
Sainte-Perpétue**
Sainte-Perpétue-de-L'Islet

La Coop St-Fabien
Saint-Fabien

La Coop Saint-Hubert
Saint-Hubert-de-
Rivière-du-Loup

La Coop Saint-Méthode
Adstock

La Coop Saint-Pamphile
Saint-Pamphile

La Coop Saint-Patrice
Saint-Patrice-de-Beaurivage

**Coopérative de
Saint-Quentin ltée**
Saint-Quentin
(Nouveau-Brunswick)

La Coop Saint-Ubalde
Saint-Ubalde

**Magasin CO-OP de
Saint-Victor**
Saint-Victor

**Section des marchands
indépendants BMR**
Montréal

**Section des producteurs de
porc de l'ouest**
Montréal

**Sussex & Studholm
Agricultural Society No. 21**
Sussex
(Nouveau-Brunswick)

Uniag Coopérative
Napierville

VIVACO groupe coopératif
Victoriaville

**Coop de services
agricole Le Partage**
Lotbinière

**Coopérative des
producteurs de
pommes de terre de
Péribonka-
Ste-Marguerite-Marie**
Péribonka

Membres auxiliaires

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole des Basses-Laurentides
Mirabel

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de la Matapédia
Saint-Léon-le-Grand

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de la Rivière du Bic
Rimouski (Le Bic)

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de La Rocaille
Sainte-Hélène-de-Kamouraska

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Laurierville
Laurierville

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de l'Érable
Plessisville

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de l'Érablière
Saint-Félix-de-Valois

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de l'Or Blanc
Saint-Georges-de-Windsor

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Saint-Fabien
Saint-Fabien

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de St-Cyprien
Saint-Cyprien

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Ste-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de St-Jean-de-Dieu
Saint-Jean-de-Dieu

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Weedon
Weedon

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole des Rivières
Sainte-Anne-de-la-Pérade

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole du Coteau
Isle-Verte

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole du Haut-Saint-Laurent
Saint-Anicet

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole du Saguenay
Saguenay

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Estrie-Mont
Saint-Joachim-de-Shefford

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole et forestière du Lac
Alma

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Franco-Agri
Sainte-Anne-de-Prescott (Ontario)

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Jeannoise
Saint-Gédéon

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole l'Achigan
L'Épiphanie

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Lamy
Saint-Hubert

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Les Ressources
Yamachiche

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Petite Montagne
Saint-Joseph-de-Beauce

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Porte de la Beauce
Saint-Isidore

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Tournesol
Sainte-Marie

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Bellechasse
Saint-Gervais

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de La Durantaye
La Durantaye

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Montagne du diable
Mont-Saint-Michel

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Petite-Nation et de la Lièvre
Plaisance

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région de l'Estrie
Coaticook

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Leclercville
Leclercville

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Matane
Saint-Luc

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de St-Éloi
Saint-Éloi

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de St-Sylvere
Deschailions

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole des Aulnaies
Saint-Jean-Port-Joli

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole du Haut du Lac
Normandin

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Duncan
Saint-Nazaire-d'Acton

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Kamouraska-Ouest
Rivière-Ouelle

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole l'Oie Blanche
Saint-Pierre

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rouville
Carignan

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Horton
Saint-Michel-du-Squatec

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Les Rameaux de la Baie-des-Chaleurs
New Richmond

100 ans et la vie devant.



Rejoignez notre communauté

sollio.coop    

Sollio Groupe Coopératif
9001, boul. de l'Acadie
Bureau 200
Montréal (Québec) H4N 3H7
Téléphone : 514 384-6450
Télécopieur : 514 858-2025

Site Web : sollio.coop

*The English-language version of this report is available on
Sollio Cooperative Group's website (sollio.coop/en/finances/annual-report-2022).*

*Copies may also be obtained from the
Communications Department at 514 384-6450.*

Direction éditoriale

Affaires publiques, coopération et responsabilité d'entreprise
Stéphane Forget
Patrick Dupuis
Stéphanie McDuff

Communications, direction artistique, graphisme et impression

Directrice principale, Image de marque et stratégie numérique
Samar Gharib

Services graphiques
Karine Boucher
Suzanne Turcot

Service de l'imprimerie
Pierre Cyr

Photographies
Christophe Champion
Karine Kalfon

Consultez le rapport de responsabilité d'entreprise et coopérative, version numérique, à l'adresse
sollio.coop/rapportRE2022

Consultez le rapport annuel, version numérique, à l'adresse
sollio.coop/fr/finances/rapport-annuel-2022



